

ACCORD RELATIF AU PLAN D'EPARGNE DU GROUPE ONEY FRANCE

Entre :

- **La Société ONEY BANK SA**, dont le siège social est situé 34, avenue de Flandre - 59170 CROIX, représentée par Madame Stéphanie DELVA, Directrice des Ressources Humaines Groupe ;
- **La Société ONEYTRUST SAS**, dont le siège social est situé 34, avenue de Flandre - 59170 CROIX, représentée par Madame Laure LITTLER, Directrice Générale ;
- **La Société IN CONFIDENCE INSURANCE SAS**, dont le siège social est situé Tour d'Asnières - Hall D - 4, Avenue Laurent Cely – 92600 ASNIERES-SUR-SEINE, représentée par Monsieur Stéphane TANTER, Président ;

Constituant le Groupe Oney France, ci-après individuellement dénommées « **l'Entreprise** » et collectivement le « **Groupe** ».

D'une part,

Et :

- **Les Organisations Syndicales représentatives au sein de ONEY BANK SA**, représentées respectivement par leurs délégués syndicaux :
 - CFTC, représentée par Mme Charlotte COILLIOT et M. Xavier BOIDIN, Délégués Syndicaux ;
 - SNB / CFE-CGC, représentée par M. Franck MOUTON et M. Richard LEVIVIER Délégués Syndicaux ;
 - CFDT, représentée par M. Laurent BURIE et M. Sylvano GANDOLFO, Délégués Syndicaux.
- **Le Comité Social et Economique (CSE) de la SAS ONEYTRUST** ayant voté à la majorité des membres titulaires présents au cours de la réunion du 3 avril 2025 dont le procès-verbal est annexé au présent avenant, représenté par Madame Julie GARRIOT, Secrétaire du CSE, en vertu du mandat reçu à cet effet lors de ladite réunion,
- **L'ensemble du personnel de la société IN CONFIDENCE INSURANCE SAS** ayant ratifié le présent avenant à la majorité des deux tiers, selon procès-verbal annexé au présent avenant,

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté le présent Plan d'Epargne Groupe (dénommé le « Plan ») régi par les dispositions des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail, dont le règlement figure ci-après.

DS	DS	Paraphe	DS	Paraphe	Paraphe	Paraphe	DS	Paraphe	Paraphe
DS	U	ST	U	XB	FM	RL	BL	SG	JG

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
ARTICLE 1 - BENEFICIAIRES	3
ARTICLE 2 - SOURCE D'ALIMENTATION DU PLAN	3
ARTICLE 3 - AIDE DE L'ENTREPRISE ET ABONDEMENT	5
- Article 3.1 - Aide obligatoire	5
- Article 3.2 - Aide Facultative - Abondement avec un plafond commun au PEE et au PERCOL	5
ARTICLE 4 - EMPLOI DES SOMMES AFFECTEES AU PLAN	6
- Article 4.1 - Supports de placement et arbitrage	6
- Article 4.2 - Modification du choix de placement (« Arbitrages »)	7
ARTICLE 5 - REVENUS	7
ARTICLE 6 - REGLEMENT DES FCPE	7
- Article 6.1 - Conseil de surveillance	7
- Article 6.2 - Le dépositaire des FCPE	7
ARTICLE 7 - TENUE DE COMPTE ET DE REGISTRE	8
ARTICLE 8 - INDISPONIBILITE ET DEBLOCAGE ANTICIPE	8
ARTICLE 9 - INFORMATION DES BENEFICIAIRES	9
ARTICLE 10 - CAS DU DEPART DE L'ENTREPRISE	10
ARTICLE 11 - COMMISSION DE SUIVI DES DISPOSITIFS D'EPARGNE	10
ARTICLE 12 - ENTREE EN VIGUEUR, DUREE, MODIFICATION ET DENONCIATION DU PLAN	10
ARTICLE 13 - CLAUSE DE SAUVEGARDE	10
ARTICLE 14- FORMALITE DE DEPOT	11
ARTICLE 15 - DISPOSITIONS FINALES	11
 ANNEXE 1 - CRITERE DE CHOIX ET DIC DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT D'ENTREPRISE	
ANNEXE 2 - PRESTATION DE TENUES DE COMPTES	
ANNEXE 3 - FEUILLE D'EMARGEMENT DE ICI – RATIFICATION DE L'ACCORD RELATIF AU PLAN D'EPARGNE DU GROUPE ONEY FRANCE	
ANNEXE 4 - PROCES VERBAL DU CSE DE ONEYTRUST	

DS	DS	Paraphe	DS	Paraphe	Paraphe	Paraphe	DS	Paraphe	Paraphe
DS	U	ST	U	XB	PM	RL	BL	SG	JG

PREAMBULE

Le présent Plan est conclu afin de permettre aux salariés des sociétés ONEY BANK SA, ONEYTRUT SAS et IN CONFIDENCE INSURANCE SAS (ICI), constituant le Groupe ONEY France, de bénéficier d'un Plan d'Epargne Groupe commun.

Ce Plan traduit la volonté partagée d'offrir aux salariés desdites sociétés la possibilité de se constituer, avec l'aide de celles-ci, un portefeuille de valeurs mobilières et de bénéficier, ce faisant, des avantages fiscaux dont est assortie cette forme d'épargne collective.

Il est par ailleurs convenu que le présent Plan se substitue de plein droit au Plan d'Epargne Entreprise conclu au sein de Oney Bank SA le 14 décembre 2017, modifié par avenants du 04/02/2020 et 27 février 2025.

NATIXIS INTEREPARGNE est l'organisme gestionnaire du Plan, chargé à ce titre par délégation de l'entreprise de la tenue du registre des comptes administratifs des épargnants du Plan.

Les clauses figurant dans ce Plan sont issues des dispositions légales et réglementaires ainsi que des positions de l'administration à la date de signature du Plan. Toute évolution ultérieure des textes ou de ses interprétations emporte modification des termes du Plan.

Il est rappelé qu'en cas de modification du périmètre du Groupe Oney France, toute adhésion d'une entreprise nouvelle rentrant dans le champ d'application du Plan devra faire l'objet d'un avenant obéissant aux mêmes modalités de conclusion et de dépôt que le Plan lui-même. L'avenant doit être signé soit par les représentants de la nouvelle entreprise adhérente et par ceux des entreprises déjà parties au Plan, soit selon les modalités prévues à l'article L.2232-30 et suivants du Code du travail.

ARTICLE 1 - BENEFICIAIRES

Tous les salariés de l'Entreprise (ci-après dénommés le(s) « Bénéficiaire(s) »), peuvent adhérer au présent Plan sans qu'aucune condition d'ancienneté ne soit requise.

Lorsque l'Entreprise emploie au moins un et moins de deux cent cinquante salariés en sus du dirigeant, le chef d'entreprise, son conjoint ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité, s'il a le statut de conjoint collaborateur ou de conjoint associé mentionné à l'article L. 121-4, ou à l'article L. 321-5 du Code rural et de la pêche maritime, du Code du commerce, le président, les directeurs généraux, gérants et membres du directoire peuvent participer au Plan.

Lorsque l'Entreprise emploie au moins deux cent cinquante salariés en sus du dirigeant, ce dernier peut bénéficier du Plan, s'il est titulaire d'un contrat de travail écrit, cotise à France Travail, exerce une fonction qui le place en état de subordination à l'égard de la société et reçoit à ce titre une rémunération distincte.

Les anciens salariés ayant quitté l'Entreprise à la suite d'un départ à la retraite ou en préretraite pourront continuer à effectuer des versements au Plan, à condition d'y avoir effectué au moins un versement avant leur départ et que des sommes y demeurent toujours investies au moment de leur départ en retraite ou préretraite. Ces versements n'ouvriront pas droit à abondement.

Chaque bénéficiaire effectue ses versements dans le Plan selon les modalités proposées par NATIXIS INTEREPARGNE.

Le versement d'un épargnant dans le Plan entraîne l'ouverture d'un compte au nom de ce dernier (ci-après dénommé l'« Epargnant »). Le fait d'effectuer un versement dans le Plan emporte acceptation du présent règlement complété de ses annexes, ainsi que du règlement des Fonds Communs de Placement d'Entreprise désignés par les présentes (ci-après dénommé(s) « FCPE »).

ARTICLE 2 - SOURCES D'ALIMENTATION DU PLAN

L'alimentation du Plan est assurée au moyen des sources suivantes :

DS	DS	Paraphe	DS	Paraphe	Paraphe	Paraphe	DS	Paraphe	Paraphe
DS	U	ST	U	XB	FM	KL	BL	SG	JG

- **Versements volontaires des Epargnants :**

- Le montant total des versements volontaires effectués annuellement par chaque Epargnant dans l'ensemble des plans d'épargne salariale qui lui sont proposés, ne peut excéder le quart de sa rémunération annuelle brute s'il est salarié.
- Le montant total annuel des sommes versées par le chef d'entreprise, ou s'il s'agit d'une personne morale, le président, les directeurs généraux, gérants ou membres du directoire, ne peut excéder le quart de son revenu professionnel imposé à l'impôt sur le revenu au titre de l'année précédente, ou des rémunérations perçues au titre des fonctions exercées dans l'entreprise et dont le montant est imposé à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des traitements et salaires.
- Le montant total annuel des sommes versées par les retraités et pré-retraités ne peut excéder le quart de leur pension retraite ou allocation pré-retraite.
- Pour le salarié dont le contrat de travail est suspendu, qui n'a perçu aucune rémunération au titre de l'année de versement, le montant total de ses versements volontaires effectués annuellement ne peut excéder le quart du plafond annuel de la sécurité sociale.
- Pour le conjoint ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité du chef d'entreprise ayant le statut de conjoint collaborateur ou de conjoint associé mentionné à l'article L. 121-4 du Code de commerce, qui n'a perçu aucune rémunération au titre de l'année de versement, le montant total de ses versements volontaires effectués annuellement ne peut excéder le quart du plafond annuel de la sécurité sociale.

- **Versements effectués par l'Entreprise, à la demande de l'Epargnant, de tout ou partie des sommes attribuées au titre de l'intéressement, aux résultats ou à la performance de l'Entreprise, déduction faite de la CSG et de la CRDS au titre des revenus.** Conformément aux articles L. 3315-2 et L.3315-3 du Code du travail, les primes d'intéressement versées au Plan sont exonérées de l'impôt sur le revenu dans la limite du plafond légal mentionné à l'article L.3315-2 du Code du travail.

Les anciens salariés de l'Entreprise peuvent affecter tout ou partie de la prime d'intéressement afférente à leur dernière période d'activité lorsque le versement de cette prime intervient après leur départ de l'Entreprise. Ces sommes sont indisponibles pendant le délai mentionné à l'article 8 ci-après.

L'intéressement versé au Plan par un bénéficiaire ne bénéficie pas de l'abondement.

- **Versements effectués par l'Entreprise, à la demande de l'Epargnant, de tout ou partie des sommes attribuées au titre de la participation, aux résultats de l'Entreprise, déduction faite de la CSG et de la CRDS au titre des revenus d'activité.** Conformément à l'article L. 3325-2 du Code du travail, les primes de participation versées au Plan sont exonérées de l'impôt sur le revenu dans la limite du plafond légal mentionné à l'article D. 3324-12 du code du travail. Les anciens salariés de l'Entreprise peuvent affecter tout ou partie de leur participation afférente à leur dernière période d'activité lorsque le versement de la participation intervient après leur départ de l'Entreprise.

Ces sommes sont indisponibles pendant le délai mentionné à l'article 8 ci-après.

La participation versée au Plan par un bénéficiaire ne bénéficie pas de l'abondement.

- **Versements effectués par l'Entreprise de tout ou partie d'une éventuelle prime de partage de la valeur, déduction faite de la CSG et de la CRDS au titre des revenus d'activité.** La prime de partage de la valeur affectée au Plan est exonérée d'impôt sur le revenu dans les limites prévues par la loi n°2022-1158 du 16 août 2022.

Ces sommes sont indisponibles pendant le délai mentionné à l'article 8 ci-après.

La prime de partage de la valeur versée au Plan par un bénéficiaire ne bénéficie pas de l'abondement.

- **Transfert des sommes détenues par l'Epargnant dans le cadre d'un plan d'épargne salariale (à l'exception du plan d'épargne pour la retraite collectif) ou de l'accord de participation, qu'il y ait ou non rupture du contrat de travail.**

- **Versement des sommes provenant du Compte Epargne Temps (CET),** selon les conditions définies dans l'accord CET de l'Entreprise.

DS DS Paraphe DS Paraphe Paraphe Paraphe DS Paraphe Paraphe
 DS U ST U XB FM RL BL SG JG

- **La contribution de l'Entreprise au titre de l'abondement** : L'Entreprise complète l'épargne des titulaires en versant à leur compte individuel un abondement selon les modalités décrites à l'article 3.
- **Toute autre source d'alimentation** autorisée conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 3 - AIDE DE L'ENTREPRISE ET ABONDEMENT

3.1 - Aide obligatoire

L'aide de l'Entreprise consiste en la prise en charge des frais de tenue de compte des Epargnants dans les conditions visées à l'article 7 ci-après, et des frais de tenue des conseils de surveillance des FCPE.

Les frais afférents à la tenue des comptes sont pris en charge par l'Entreprise. Ces frais cessent d'être à la charge de l'Entreprise après le départ de l'Epargnant, quel qu'en soit le motif, y compris le départ en retraite.

Ces frais incombent dès lors aux épargnants concernés par prélèvement sur leurs avoirs, dans la mesure où l'Entreprise en a informé l'organisme chargé de la tenue des comptes.

3.2 - Aide Facultative - Abondement avec un plafond commun au PEE et au PERCOL

Par ailleurs, l'Entreprise complètera les versements au Plan, par un abondement de 150% pour un versement au-delà de 50€ dans la limite du plafond de l'abondement. Le plafond de l'abondement est de 150€ brut par salarié et par an. Il est précisé que seuls les versements volontaires effectués dans le PEE et/ou le PERCOL par les bénéficiaires de ces dispositifs seront abondés par l'entreprise.

Le montant de l'abondement versé par l'Entreprise est calculé sur la base cumulée :

- Des versements affectés au Plan d'Epargne d'Entreprise ouvrant droit à abondement tels que définis ci-dessus,
- Des versements affectés au Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise Collectif ouvrant droit à abondement tels que définis dans l'accord collectif relatif au PERCOL.

En tout état de cause, la limite annuelle globale d'abondement est fixée, par bénéficiaire à 150 € et comprend tous les versements complémentaires attribués par l'Entreprise au titre du Plan d'Epargne d'Entreprise ou/et du Plan d'Epargne de Retraite Collectif.

L'affectation de l'abondement dans le Plan d'Epargne d'Entreprise ou/et dans le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise Collectif est réalisée, conformément au choix du salarié, et au fur et à mesure des versements opérés. Par année civile et par bénéficiaire, le montant total des versements constituant l'abondement de l'Entreprise, ne pourra ni dépasser le triple de ses versements, ni excéder le plafond légal en vigueur.

Exemples illustrant les différents scénarios de placement avec l'abondement de l'Entreprise*

**Ces montants sont indicatifs et exprimés en brut*

Scénario 1 :

Versement volontaire de l'Epargnant de 50€ sur le PEE et 50€ sur le PERCOL.

L'abondement de l'Entreprise sera réparti de la manière suivante : 150% de 50€, soit 75€ sur le PEE et 150% de 50€, soit 75€ sur le PERCOL.

Scénario 2 :

Versement volontaire de l'Epargnant de 100€ sur le PEE.

L'abondement de l'Entreprise sera réparti de la manière suivante : 150% de 100€, soit 150€ sur le PEE.

Scénario 3 :

Versement volontaire de l'Epargnant de 100€ sur le PERCOL.

L'abondement de l'Entreprise sera réparti de la manière suivante : 150% de 100€, soit 150€ sur le PERCOL.

Scénario 4 :

Versement volontaire de l'Epargnant de 200€ sur le PEE et 200€ sur le PERCOL.

L'abondement de l'Entreprise sera réparti de la manière suivante : l'abondement de 150€ est réparti proportionnellement aux montants versés sur les deux plans. Dans ce cas, puisque les mêmes montants sont versés sur chaque plan, la répartition se fait à 50% pour chacun.

Ainsi, 75€ sont alloués au PEE et 75€ au PERCOL.

Scénario 5 :

Versement volontaire de l'Epargnant de 200€ sur le PEE et 50€ sur le PERCOL.

L'abondement de l'Entreprise sera réparti de la manière suivante : l'abondement de 150€ est réparti proportionnellement aux montants versés sur les deux plans. Dans ce cas, le prorata est calculé comme suit :

- Montant total versé : $200€ + 50€ = 250€$
- Proportion pour le PEE : $200€ / 250€ = 80\%$
- Proportion pour le PERCO : $50€ / 250€ = 20\%$

Ainsi, l'abondement de 150€ est donc réparti de la manière suivante :

- 80% de 150€ pour le PEE, soit 120€
- 20% de 150€ pour le PERCOL, soit 30€

Ainsi, 120€ sont alloués au PEE et 30€ au PERCOL.

L'Entreprise prend également en charge les frais de souscription aux parts de FCPE prévus par les règlements des FCPE.

ARTICLE 4 - EMPLOI DES SOMMES AFFECTEES AU PLAN

4.1 - Supports de placement et arbitrage

Les sommes versées au Plan sont investies, selon le choix individuel de chaque Epargnant, en parts ou dix millièmes de part des FCPE suivants :

IMPACT ISR MONETAIRE I2

SELECTION DNCA SERENITE PLUS I2

IMPACT ISR EQUILIBRE I2

SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES I2

IMPACT ISR DYNAMIQUE I2

IMPACT ISR MIXTE SOLIDAIRE I2

IMPACT ISR PERFORMANCE I2

SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME I

THEMATIC WATER FUND I

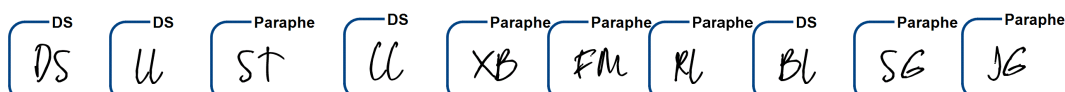
DNCA OBLIG MONDE I

SELECTION DNCA EVOLUTIF ISR I

Les critères de choix retenus pour déterminer les formules de placement, la liste des FCPE retenus ainsi que leurs DIC présentant leurs orientations de gestion et leurs caractéristiques, figurent en annexe des présentes.

Ces FCPE sont gérés par la société **VEGA INVESTMENT SOLUTIONS**, dont le siège social est situé 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

Concernant les FCPE présents au sein de l'accord précédent et qui sont amenés à disparaître, il est convenu que les encours actuels resteront sur ces fonds, mais seront fermés à toute nouvelle souscription. En conséquence,

DS DS Paraphe DS Paraphe Paraphe Paraphe DS Paraphe Paraphe


aucun nouvel investissement ne pourra être effectué sur ces fonds. Toutefois, les Epargnants conservent le droit de retirer les sommes investies ou de les transférer vers un autre fonds disponible au sein du dispositif.

L'orientation de la gestion et la composition du portefeuille de chacun des FCPE sont précisées à l'article "Orientation de la gestion" de leur règlement.

Aucune commission de souscription ne sera prélevée lors de l'investissement pour chacun des FCPE.

Lors de la répartition de chaque nouvelle réserve spéciale de participation ou d'intéressement, les Bénéficiaires pourront opter pour l'un des modes de placement exposé ci-avant.

En application des modalités d'affectation au Plan fixées par l'accord de participation ou d'intéressement en vigueur à partir de l'exercice 2025, et à défaut de réponse du bénéficiaire sur son choix de placement ou de versement de ses droits, les sommes concernées seront investies en parts du FCPE : **IMPACT ISR MONÉTAIRE**.

Il est cependant rappelé que par exception au paragraphe ci-dessus et à défaut de réponse du bénéficiaire sur son choix de placement ou de versements de ses droits, les sommes versées au titre de l'accord d'intéressement 2024 seront investies en parts FCPE : « SELECTION DNCA SERENITE PLUS »

En application de l'article L.3332-7 du code du travail, chaque salarié bénéficie d'une aide à la décision via les supports de communication proposés par l'organisme gestionnaire du Plan

Article 4.2 - Modification du choix de placement (« Arbitrages »)

Les Epargnants pourront individuellement décider de modifier leur choix de placement, à tout moment et de manière illimitée et sans frais, pour tout ou partie de leurs avoirs, en cours ou à l'issue de la période d'indisponibilité, entre les FCPE désignés ci-dessus.

Cette opération, appelée arbitrage, s'effectue en liquidités et est sans incidence sur la durée d'indisponibilité restant éventuellement à courir. Elle est réalisée selon les modalités prévues par le teneur de compte.

ARTICLE 5 - REVENUS

Les revenus des portefeuilles constitués en application du Plan seront obligatoirement et immédiatement réemployés dans le Plan. Tous les actes et formalités nécessaires à ce réemploi seront accomplis par le dépositaire.

ARTICLE 6 - REGLEMENT DES FCPE

Article 6.1 - Conseil de surveillance

Les droits et obligations des Epargnants, de la société de gestion et du dépositaire sont fixés par le règlement de chacun des FCPE.

Ce règlement institue un conseil de surveillance chargé notamment de l'examen de la gestion financière, administrative et comptable du FCPE. Le conseil de surveillance se réunit au moins une fois par an pour l'examen du rapport annuel de gestion. Il décide des fusions, scissions ou liquidations et peut agir en justice pour défendre ou faire valoir les droits ou intérêts des porteurs de parts.

Au sein du conseil de surveillance de chacun des FCPE, les membres salariés porteurs de parts représentant les salariés sont désignés par le comité social et économique.

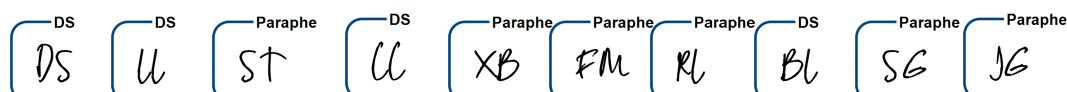
Il est convenu que deux représentants seront désignés par le Comité Social et Economique de Oney Bank SA, et que les Sociétés Oneytrust et ICI pourront désigner un invité libre.

Il est convenu que les représentants de salariés bénéficieront d'une formation spécifique à l'épargne salariale afin de garantir leur compréhension approfondie des FCPE ainsi que des dispositifs d'épargne salariale et avantages associés.

Les membres représentant l'Entreprise sont désignés par la direction de celle-ci.

Article 6.2 - Le dépositaire des FCPE

CACEIS BANK, dont le siège social est à MONTRouGE (92120), 89-91, rue Gabriel Péri, est l'établissement dépositaire des FCPE composant le portefeuille.

DS DS Paraphe DS Paraphe Paraphe Paraphe DS Paraphe Paraphe


Le dépositaire s'engage à employer les sommes versées dans un délai maximum de quinze jours à compter de leur versement.

ARTICLE 7 - TENUE DE COMPTES ET DE REGISTRE

NATIXIS INTEREPARGNE, dont le siège social est à PARIS 13ème (75013), 59 avenue Pierre Mendès-France est le teneur de compte conservateur de parts des FCPE.

Il a donc la charge de la tenue du registre des comptes administratifs ouverts au nom de chaque Bénéficiaire du Plan. Ce registre comporte, par Bénéficiaire, les sommes affectées au Plan ainsi que la ventilation des investissements réalisés et les délais d'indisponibilité restant à courir.

Les frais afférents à la tenue des comptes sont pris en charge par l'Entreprise. Ces frais cessent d'être à la charge de l'Entreprise après le départ de l'Epargnant.

Dès lors que l'Entreprise en a informé NATIXIS INTEREPARGNE, ces frais incombent aux Epargnants concernés et sont perçus par prélèvements sur leurs avoirs.

ARTICLE 8 - INDISPONIBILITE ET DEBLOCAGE ANTICIPE

8.1 Les sommes correspondant aux parts et fractions de part des FCPE acquises pour le compte de l'Epargnant ne seront exigibles ou négociables qu'à l'expiration du délai de 5 ans à compter du dernier jour du 6ème mois de l'année d'acquisition de ces parts. En cas de versement de la participation et/ou de l'intéressement dans le Plan, du premier jour du 6ème mois de l'année d'acquisition de ces parts.

Au-delà de ce délai, l'Epargnant peut conserver les sommes et valeurs inscrites sur son compte ou obtenir délivrance de tout ou partie de ses avoirs.

8.2 Exceptionnellement et conformément aux articles R.3332-28 et R.3324-22 du Code du travail, les droits des Epargnants deviendront exigibles ou négociables avant l'expiration du délai visé ci-dessus, lors de la survenance de l'un des événements suivants :

- a) Mariage de l'intéressé ou conclusion d'un pacte civil de solidarité par l'Epargnant ;
- b) Naissance, ou arrivée au foyer d'un enfant en vue de son adoption dès lors que le foyer compte déjà au moins deux enfants à sa charge ;
- c) Divorce, séparation ou dissolution d'un pacte civil de solidarité lorsqu'ils sont assortis d'une convention ou d'une décision judiciaire prévoyant la résidence habituelle unique ou partagée d'au moins un enfant au domicile de l'Epargnant ;
- d) Violences commises contre l'Epargnant par son conjoint, son concubin ou son partenaire lié par un pacte civil de solidarité, ou son ancien conjoint, concubin ou partenaire :
 - Soit lorsqu'une ordonnance de protection est délivrée au profit de l'intéressé par le juge aux affaires familiales en application de l'article 515-9 du code civil ;
 - Soit lorsque les faits relèvent de l'article 132-80 du code pénal et donnent lieu à une alternative aux poursuites, à une composition pénale, à l'ouverture d'une information par le procureur de la République, à la saisine du tribunal correctionnel par le procureur de la République ou le juge d'instruction, à une mise en examen ou à une condamnation pénale, même non définitive ;
- e) Invalidité de l'Epargnant, de ses enfants, de son conjoint, ou de la personne qui lui est liée par un pacte civil de solidarité. Cette invalidité s'apprécie au sens des 2° et 3° de l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale ou doit être reconnue par décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ou du président du conseil départemental, à condition que le taux d'incapacité atteigne au moins 80 % et que l'intéressé n'exerce aucune activité professionnelle ;
- f) Décès de l'Epargnant, de son conjoint ou de la personne liée à l'Epargnant par un pacte civil de solidarité ;
- g) Rupture du contrat de travail, Cessation de son activité par l'entrepreneur individuel, Fin du mandat social, Perte du statut de conjoint collaborateur ou de conjoint associé ;
- h) Affectation des sommes épargnées à la création ou reprise, par l'Epargnant, ses enfants, son conjoint ou la personne liée à l'Epargnant par un pacte civil de solidarité, d'une entreprise industrielle, commerciale, artisanale ou agricole, soit à titre individuel, soit sous la forme d'une société, à condition d'en exercer effectivement le contrôle au sens de l'article R.5141-2 du Code du travail, à l'installation en vue de l'exercice

d'une autre profession non salariée ou à l'acquisition de parts sociales d'une société coopérative de production ;

- i) Affectation des sommes épargnées à l'acquisition ou agrandissement de la résidence principale emportant création de surface habitable nouvelle telle que définie à l'article R. 156-1 du Code de la construction et de l'habitation, sous réserve de l'existence d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux, ou à la remise en état de la résidence principale endommagée à la suite d'une catastrophe naturelle reconnue par arrêté ministériel ;
- j) Affectation des sommes épargnées aux travaux de rénovation énergétique de la résidence principale mentionnés aux articles D. 319-16 et D. 319-17 du code de la construction et de l'habitation ;
- k) Situation de surendettement de l'Epargnant définie à l'article L.711-1 du Code de la consommation, sur demande adressée à l'organisme gestionnaire du plan d'épargne d'entreprise ou à l'employeur, soit par le président de la commission de surendettement des particuliers, soit par le juge lorsque le déblocage des droits paraît nécessaire à l'apurement du passif de l'intéressé ;
- l) Activité de proche aidant exercée par l'intéressé, son conjoint ou son partenaire lié par un pacte civil de solidarité auprès d'un proche tel que défini aux articles L. 3142-16 et L. 3142-17 du Code du Travail ;
- m) Achat d'un véhicule qui répond à l'une des deux conditions suivantes :
 - Il appartient, au sens de l'article R. 311-1 du code de la route, à la catégorie M1, à la catégorie des camionnettes ou à la catégorie des véhicules à moteurs à deux ou trois roues et quadricycles à moteur, et il utilise l'électricité, l'hydrogène ou une combinaison des deux comme source exclusive d'énergie ;
 - Il est un cycle à pédalage assisté, neuf, au sens du point 6.11 de l'article R. 311-1 du code de la route.

Il en sera de même pour tout autre cas fixé ultérieurement par la réglementation.

La demande doit être présentée par l'Epargnant dans un délai de six mois à compter de la survenance du fait générateur, sauf dans les cas de cessation de rupture du contrat de travail, décès, invalidité, violences conjugales, surendettement et activité de proche aidant, où cette demande peut intervenir à tout moment.

La levée de l'indisponibilité intervient sous forme d'un versement unique qui porte, au choix de l'Epargnant, sur tout ou partie des droits susceptibles d'être débloqués.

8.3 Lorsque l'Epargnant demande la délivrance de tout ou partie de ses avoirs, la plus-value constituée par la différence entre le montant de ce rachat et le montant des sommes correspondantes initialement versées dans le Plan, est soumise à la CSG et à la CRDS au titre des revenus du capital, ainsi qu'aux prélèvements sociaux prévus par la réglementation en vigueur à la date de délivrance des avoirs.

En cas de décès de l'Epargnant, ses ayants droit doivent demander la liquidation de ses avoirs dans un délai de six mois suivant le décès. Au-delà, les plus-values constatées lors de la liquidation cessent de bénéficier de l'exonération d'impôt sur le revenu prévu au III de l'article 150-0 A du Code général des impôts.

ARTICLE 9 - INFORMATION DES BENEFICIAIRES

Lors de la conclusion de son contrat de travail, le salarié reçoit un livret d'épargne salariale présentant les dispositifs d'épargne salariale mis en place au sein de l'Entreprise.

Le personnel est informé de l'existence et du contenu du présent Plan par tout moyen.

Un exemplaire à jour du règlement du Plan est mis à la disposition du personnel sur l'Intranet de l'Entreprise.

En outre, les salariés pourront retrouver les notices et rapports de gestion des fonds actualisés sur la plateforme dédiée ouverte sur le site Natixis. Le lien sera accessible via l'Intranet de l'Entreprise.

Toute modification du Plan fera l'objet d'un avenant, immédiatement communiqué à l'ensemble du personnel selon les mêmes modalités.

Lors de chaque acquisition faite pour son compte, l'Epargnant reçoit un relevé d'opération nominatif comportant les indications prévues par le règlement du FCPE auquel il a choisi d'adhérer.

En outre, il reçoit chaque année un relevé de la situation de son compte.

Chaque Epargnant s'engage à informer l'Entreprise et NATIXIS INTEREPARGNE de ses changements d'adresse postale ou mail personnelles.

DS DS Paraphe DS Paraphe Paraphe Paraphe DS Paraphe Paraphe
 DS U ST U XB FM RL BL SG JG

S'il ne peut être atteint à la dernière adresse indiquée par lui, la conservation des parts de FCPE continue d'être assurée par NATIXIS INTEREPARGNE auprès de laquelle l'intéressé peut les réclamer jusqu'au terme des délais prévus au III de l'article L.312-20 du Code monétaire et financier.

Enfin, il est convenu entre les parties qu'une commission d'épargne salariale sera organisée annuellement afin de passer en revue le dispositif et faire le point sur les fonds et les campagnes de placement.

ARTICLE 10 - CAS DU DEPART DE L'ENTREPRISE

Tout Epargnant quittant l'Entreprise reçoit un état récapitulatif de l'ensemble des sommes et valeurs mobilières épargnées ou transférées dans le cadre des dispositifs d'épargne salariale mis en place au sein de l'Entreprise. A la suite de son départ, l'Epargnant peut obtenir le transfert des sommes qu'il détient vers un plan dont il bénéficie au sein de la nouvelle entreprise qui l'emploie.

Il doit alors en faire la demande auprès de l'organisme chargé de la gestion du ou des nouveaux plans et en informer NATIXIS INTEREPARGNE en précisant notamment le nom et l'adresse de son nouvel employeur et de l'organisme chargé de la gestion du ou des nouveaux plans.

Ce transfert entraîne la clôture du compte de l'Epargnant au titre du Plan.

ARTICLE 11 - COMMISSION DE SUIVI DES DISPOSITIFS D'EPARGNE

L'ensemble des dispositifs d'épargne de l'Entreprise (PEE, PERCOL et Article 83) est supervisé par une commission de suivi ad hoc, composée de la Direction RH et des représentants des organisations syndicales représentatives.

Cette commission a pour mission d'étudier les performances passées et perspectives des FCPE proposés par l'organisme gestionnaire et repris dans les dispositifs PEE et PERCOL. Elle est également chargée de vérifier leur pertinence en termes de performances, d'exposition au risque et de complémentarité par rapport à d'autres fonds que le gestionnaire pourrait proposer en complément ou en remplacement de ceux déjà sélectionnés dans les dispositifs PEE et PERCOL.

La commission se réunira une fois par an, après le conseil de surveillance de Natixis Interépargne, afin de garantir un suivi rigoureux et transparent des dispositifs d'épargne salariale.

ARTICLE 12 - ENTREE EN VIGUEUR, DUREE, MODIFICATION ET DENONCIATION DU PLAN

Le Plan prend effet à compter de sa date de dépôt auprès de l'autorité administrative compétente pour une durée indéterminée.

Il pourra être modifié par accord entre les parties. Toute modification du Plan fera obligatoirement l'objet d'un avenant de révision conclu, déposé et immédiatement communiqué à l'ensemble du personnel selon les mêmes modalités que le Plan initial. L'Entreprise s'engage par ailleurs à en informer Natixis Interépargne.

Il pourra être dénoncé par toutes les parties avec un préavis de trois mois, mais sa liquidation définitive ne pourra intervenir qu'à l'expiration du délai d'indisponibilité visé à l'article 8 susmentionné, pour l'ensemble des Bénéficiaires du PEE à la date de cette dénonciation.

Lorsqu'une Entreprise sort du périmètre du Groupe, ladite Entreprise cesse de pouvoir être partie au Plan. Cette situation entraîne une dénonciation de plein droit du Plan par l'Entreprise concernée. Cette dénonciation devra être notifiée à l'Autorité administrative compétente et aux partenaires sociaux.

ARTICLE 13 - CLAUSE DE SAUVEGARDE

En cas de modification de l'environnement législatif, les règles d'ordre public s'appliqueront au présent accord sans que les parties aient à le renégocier. S'il ne s'agit pas de règle d'ordre public, les parties se réuniront pour étudier les modifications à intégrer le cas échéant au présent accord par voie d'avenant. À défaut d'accord, seules les dispositions du présent règlement s'appliqueront.

DS DS Paraphe DS Paraphe Paraphe Paraphe DS Paraphe Paraphe
 DS U ST U XB FM RL BL SG JG

ARTICLE 14 - FORMALITE DE DEPOT

Conformément aux dispositions de l'article D. 2231-4 du Code du travail, le Plan, ainsi que les pièces accompagnant les dépôts prévus aux articles D.2231-6 et D.2231-7 du Code du travail seront déposés, à la diligence de l'Entreprise, sur la plateforme de téléprocédure du Ministère du Travail prévue à cet effet (<https://accords-depot.travail.gouv.fr/accueil>).

Un exemplaire sera également remis au greffe du conseil de prud'hommes du lieu de sa conclusion.

ARTICLE 15 - DISPOSITIONS FINALES

Toute modification du présent règlement doit être portée à la connaissance du personnel de l'Entreprise et déposée auprès de l'Autorité administrative compétente.

L'Entreprise s'engage par ailleurs à en informer Natixis Interépargne par courrier expédié sans délai.

Avant de soumettre les différends aux tribunaux compétents, la direction de l'Entreprise et les Epargnants au Plan s'efforceront de les résoudre à l'amiable au sein de l'Entreprise.

Fait à Croix, le 4 avril 2025 En
9 exemplaires.

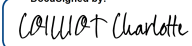
POUR LA SOCIETE ONEY BANK SA
Madame Stéphanie DELVA

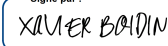
DocuSigned by:

2D40739003FF4AB...

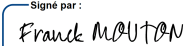
POUR LES ORGANISATIONS SYNDICALES

Pour la CFTC
Madame Charlotte COILLIOT

DocuSigned by:

FB8ED4899253490
Monsieur Xavier BOIDIN

Signé par :

276129C58FBD440...

Pour le SNB-CFE/CGC
Monsieur Franck MOUTON

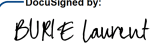
Signé par :

CT1383CB8F4440D
Monsieur Richard LEVIVIER

Signé par :

B7EFA8DA1E34BA...

Pour la CFDT

Monsieur Laurent BURIE

DocuSigned by:

B67C7889F082413
Monsieur Sylvano GANDOLFO

Signé par :

75B93CA79DC14CE...

POUR LA SOCIETE ONEYTRUST

Madame Laure LITTLER

DocuSigned by:

056AB7D8F14D4F8...

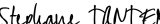
POUR LE CSE DE LA SAS ONEYTRUST

Madame Julie GARRIOT

Signé par :

84C16068205A4D2...

POUR LA SOCIETE IN CONFIDENCE INSURANCE
Monsieur Stéphane TANTER

Signé par :

AF0BB112F7014E6...

**L'ENSEMBLE DU PERSONNEL
DE LA SAS IN CONFIDENCE INSURANCE**

Accord approuvé à la majorité des 2/3 des
effectifs de ICI

*Feuille d'émargement de ratification de
l'avenant n° 1 en annexe*

ANNEXE 1
CRITERE DE CHOIX ET DIC DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT D’ENTREPRISE

- IMPACT ISR MONETAIRE I2
- SELECTION DNCA SERENITE PLUS I2
- IMPACT ISR EQUILIBRE I2
- SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES I2
- IMPACT ISR DYNAMIQUE I2
- IMPACT ISR MIXTE SOLIDAIRE I2
- IMPACT ISR PERFORMANCE I2
- SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME I
- THEMATIC WATER FUND I
- DNCA OBLIG MONDE I
- SELECTION DNCA EVOLUTIF ISR I

DS DS Paraphe DS Paraphe Paraphe DS Paraphe Paraphe

DS U ST U XB PM RL BL SG JG

Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Impact ISR Monétaire

Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) Impact ISR

Société de Gestion : VEGA Investment Solutions (Groupe BPCE)

Part I2 - Code AMF : 990000124429

Site internet de la Société de Gestion : www.vega-is.com

Appelez le +33 1 78 40 90 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

VEGA Investment Solutions est agréée en France sous le n°GP 04000045 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 01/01/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Le compartiment a pour objectif de gestion de chercher à réaliser une performance nette de frais légèrement supérieure à son indicateur de référence l'ESTR, sur une durée minimale de placement recommandée d'au moins 3 mois, après déduction des frais de gestion réels en investissant à hauteur de 90% minimum de son actif net (hors liquidité) dans des OPCVM et/ou FIA liés à des thèmes d'investissement durable et appliquant eux-mêmes une sélection des valeurs en portefeuille qui combinent des critères d'analyse financière et extra-financière intégrant la prise en compte des critères ESG. Ces OPC auront le label ISR ou en respecteront les contraintes en référence au Label ISR public et à l'approche 1 de la Position Recommandation AMF 2020-03. En période de rendement négatif sur le marché monétaire, le rendement du Produit peut être affecté négativement. Après prise en compte des frais courants, la performance du Produit pourra être inférieure à celle de l'ESTR capitalisé. Le Produit promeut des critères ESG mais n'a pas pour objectif un investissement durable.
- Les investissements se font majoritairement au travers du fonds OSTRUM SRI MONEY qui intègre une approche ISR visant à sélectionner des valeurs respectant les critères ESG. Les critères de sélection des titres sont d'ordre quantitatif (durée de vie et conditions financières) et d'ordre qualitatif (haute qualité de crédit des titres sélectionnés). L'analyse est complétée par des critères répondant aux enjeux Environnementaux (empreinte carbone, programmes de gestion de l'eau), Sociaux/Sociétaux (programmes de diversité, convention collective aux salariés) et de Gouvernance (rémunération des dirigeants intégrant des critères ESG, qualité du reporting standard ESG). Le processus de sélection de titres combine une approche "Best-in-class" qui privilégie les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité et une sélection "Positive Screening" consistant à renforcer de façon discrétionnaire les investissements sur les entreprises les mieux notées. En raison d'une mauvaise notation ESG ou à travers la politique d'exclusion, certains secteurs peuvent être sous-représentés. Dans certains contextes de marché, la gestion pourrait ne pas être en mesure d'appliquer autant qu'elle le souhaiterait la sélection "Positive Screening" (raisons de performance ; optique de gestion du risque). Le portefeuille d'OSTRUM SRI MONEY se compose principalement d'instruments du marché monétaire répondant aux critères de la directive 2009/65/CE émis par des entités du secteur privé ou public. Le Produit Impact ISR Monétaire ne bénéficie pas à ce jour du Label ISR Français.
- Le Produit relève de la classification Fonds monétaires à valeur liquidative variable standard.
- Le Produit est investi à hauteur de 92,5% en OPCVM et/ou FIA classés "Fonds monétaires à valeur liquidative variable standard" ou "Fonds monétaires à valeur liquidative variable court terme". Ces OPCVM/FIA intègrent des caractéristiques ESG dans leur processus d'investissement. Une potentielle incohérence entre les stratégies ISR/ESG des OPC sous-jacents (critères, approches, contraintes ...) existe. Le solde est investi en liquidités. Les instruments du marché monétaire comprennent les bons du Trésor, les obligations émises par des autorités locales, les acceptations bancaires et titres de créance à court ou moyen terme. Ces titres doivent répondre aux critères d'évaluation interne de la qualité de crédit des sociétés de gestion des OPC détenus par le Produit.
- Le Produit capitalise ses revenus.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.**

Investisseurs de détail visés Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des fonds d'instruments du marché monétaire et de dépôts à terme; cherche à obtenir une performance égale à l'indice du marché monétaire diminuée des frais de gestion; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 3 mois (horizon à très court terme); peuvent supporter des pertes temporaires.

Informations complémentaires

- Dépositaire** : CACEIS Bank
- Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

- Docusign Envelope ID: 887BA03A-1094-4180-823A-9B841756C568
- **Échange de parts** : vous avez la possibilité d'échanger les parts de votre Produit contre des parts d'un autre Produit selon les modalités prévues par votre plan d'épargne. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les règles d'arbitrage mentionnées dans le règlement de votre plan d'épargne.
 - Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
 - Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 3 mois.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 mois			Si vous sortez après 3 mois
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts		9 480 EUR
	Rendement moyen		-5,2%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts		9 480 EUR
	Rendement moyen		-5,2%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts		9 490 EUR
	Rendement moyen		-5,1%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts		9 600 EUR
	Rendement moyen		-4,0%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à la classe : 100% Impact ISR Monétaire I) effectué entre novembre 2021 et février 2022 pour le scénario défavorable, entre juin 2018 et septembre 2018 pour le scénario intermédiaire et entre février 2024 et mai 2024 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si VEGA Investment Solutions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de VEGA Investment Solutions, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

DS DS Paraphe DS Paraphe Paraphe Paraphe DS Paraphe Paraphe

DS U ST CC XB PM RL BL SG JG

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

Si vous sortez après 3 mois	
Coûts Totaux	502 EUR
Incidence des coûts (*)	5,0%

(*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour d'autres Produits.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 11 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 3 mois
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,08%	2 EUR
	Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 mois

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse service-clients@vega-is.com ou envoyer un courrier à VEGA Investment Solutions à l'adresse suivante : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.vega-is.com (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 10 années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- Conseil de surveillance** : Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les salariés porteurs de parts, ou désignés par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise ; et de 1 membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Sélection DNCA Sérénité Plus

Société de Gestion : VEGA Investment Solutions (Groupe BPCE)

Part I2 - Code AMF : 990000110839

Site internet de la Société de Gestion : www.vega-is.com

Appelez le +33 1 78 40 90 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

VEGA Investment Solutions est agréée en France sous le n°GP 04000045 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 01/01/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Le FCPE "Sélection DNCA Sérénité Plus" est un FCPE nourricier du FCP maître de droit français "DNCA Sérénité Plus", géré par DNCA FINANCE. L'objectif du FCPE nourricier est identique à celui de son maître diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE nourricier pourra être inférieure à celle de son fonds maître "DNCA SERENITE PLUS" en raison notamment des frais de gestion qui lui sont propres.
- L'objectif de gestion du FCP maître est la recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence obligatoire Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (Ticker Bloomberg : LE13TREU Index) calculé coupons réinvestis sur une durée de placement recommandée de 18 mois. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).
- La stratégie d'investissement du fonds consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille composé de titres de créances (obligations classiques, convertibles ou échangeables) émis par des entités privées ou publiques et libellés en Euro, sans contrainte de notation (dont des obligations spéculatives ou non notées). La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 4. La gestion du portefeuille s'articule autour d'une double analyse : macro-économique et technique dans un premier temps, financière et crédit dans un deuxième temps. La gestion repose en grande partie sur la connaissance approfondie de l'équipe de gestion du bilan des entités sélectionnées. Le fonds répond aux critères d'une gestion responsable. Ainsi le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des émetteurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la responsabilité d'entreprise : (i) responsabilités actionnariale (ex.: risques comptables, qualité du management), (ii) sociale (ex.: conditions de travail, politique de formation), (iii) sociétale (ex.: optimisation fiscale) et (iv) environnementale (ex.: gestion environnementale, biodiversité) et de la transition durable. Il existe une limite quant au processus de notation consistant en la fiabilité des données publiées qui repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. Basée sur un modèle d'analyse propriétaire, la société de gestion implémente une approche "best in universe" visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%. L'analyse extrafinancière est menée sur 90% au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes : (i) une sélection de l'univers basée sur une approche financière et extra-financière, (ii) le calibrage de la durée modifiée et du risque de crédit global du fonds et (iii) l'analyse fondamentale en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des titres sélectionnés.
- Le Produit relève de la classification Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- L'univers d'investissement du FCP maître est le suivant : obligations, obligations convertibles ou échangeables et autres titres de créance négociables émis en Euro par des entités du secteur public ou privé jusqu'à 100% de l'actif net, OPCVM monétaires jusqu'à 10% de l'actif net, actions de toutes capitalisations jusqu'à 10% de l'actif net. Les obligations et autres titres de créance négociables sont de toute qualité de signature : Investment grade, spéculatif, non noté. Le FCP maître peut recourir à des contingents convertibles bonds ("coco bonds") dans la limite de 10% de l'actif net.
- Le FCP maître peut utiliser des instruments financiers dérivés cotés jusqu'à 100% de l'actif net, à des fins de couverture du risque de taux. Peuvent être utilisés des contrats futures et des options simples.
- Le Produit capitalise ses revenus.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

Investisseurs de détail visés Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des titres obligataires et autres titres de créances libellés en euro; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 18 mois (horizon à moyen terme); peuvent supporter des pertes temporaires.

Informations complémentaires

- Dépositaire** : CACEIS Bank
- Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

DS DS Paraphe DS Paraphe Paraphe Paraphe DS Paraphe Paraphe

DS U ST CC XB PM RL BL SG JG

DocuSign Envelope ID: 887BA03A-1094-4180-823A-9B841756C568

- Le règlement du Produit est disponible auprès de votre entreprise ou auprès de VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : DNCA FINANCE - 19, Place Vendôme - 75001 - PARIS Téléphone : +33-158625500 www.dnca-investments.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 2 années.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit, risque de liquidité, risque de contrepartie, risques liés aux Impacts des techniques de gestion utilisées.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 2 années		Si vous sortez après un	Si vous sortez après 2
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR		an	années
Scénarios			
Minimum			
Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 260 EUR	8 760 EUR
	Rendement annuel moyen	-17,4%	-6,4%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 240 EUR	9 290 EUR
	Rendement annuel moyen	-7,6%	-3,6%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 530 EUR	9 560 EUR
	Rendement annuel moyen	-4,7%	-2,2%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 990 EUR	10 370 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,1%	1,8%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement effectué entre mars 2018 et mars 2020 pour le scénario défavorable, entre décembre 2014 et décembre 2016 pour le scénario intermédiaire et entre octobre 2022 et octobre 2024 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si VEGA Investment Solutions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de VEGA Investment Solutions, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

DS DS Paraphe DS Paraphe Paraphe Paraphe DS Paraphe Paraphe

DS U ST CC XB PM RL BL SG JG

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 2 années
Coûts Totaux	539 EUR	578 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	5,4%	2,9% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,7% avant déduction des coûts et de -2,2% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 67 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,41% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2024. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	39 EUR
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 2 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Vos rachats pourront être plafonnés en cas de déclenchement du mécanisme de « Gates » dans les conditions prévues par le règlement du Produit.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse service-clients@vega-is.com ou envoyer un courrier à VEGA Investment Solutions à l'adresse suivante : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.vega-is.com (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 10 années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- Conseil de surveillance** : Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprise, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité sociale et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

DS

DS

Paraphe

DS

Paraphe

Paraphe

Paraphe

DS

Paraphe

Paraphe

DS

U

ST

U

XB

PM

RL

BL

SG

JG

Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Impact ISR Equilibre

Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) Impact ISR

Société de Gestion : VEGA Investment Solutions (Groupe BPCE)

Part I2 - Code AMF : 990000124439

Site internet de la Société de Gestion : www.vega-is.com

Appelez le +33 1 78 40 90 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

VEGA Investment Solutions est agréée en France sous le n°GP 04000045 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 01/01/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Le compartiment a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 ("Règlement SFDR"). Il a pour objectif de gestion d'obtenir, sur une durée minimale de placement recommandée d'au moins cinq ans, une performance nette de frais supérieure à l'indicateur de référence composite suivant 50 % MSCI Europe dividendes nets réinvestis + 50 % Bloomberg EuroAgg 500 Total Return Index Value Unhedged EUR, coupons réinvestis en investissant à hauteur de 90% min. dans des OPCVM et/ou FIA liés à des thèmes d'investissement durable et appliquant eux-mêmes une sélection des valeurs en portefeuille qui combinent des critères d'analyse financière et extra-financière intégrant la prise en compte des critères ESG (Environnemental, Social, Gouvernance). Ces OPC auront le label ISR ou respecteront les contraintes applicables aux fonds ISR. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entravent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent de bonnes pratiques de gouvernance.
- Le compartiment "IMPACT ISR EQUILIBRE" suit une approche de gestion ISR consistant à sélectionner, via des fonds sous-jacents respectant un processus ISR, des titres émis par des émetteurs qui répondent de façon satisfaisante aux enjeux environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). Exemples de critères ESG : éco-design et recyclage, sécurité des employés ou droits et conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement, éthique des affaires ou politique d'égalité professionnelle hommes-femmes. Ainsi, le compartiment est composé à 90 % minimum de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA appliquant un processus ISR. En raison de sa stratégie d'investissement, le compartiment peut être soumis à un risque de change maximum de 60 % de l'actif. Le compartiment Impact ISR Equilibre ne bénéficie pas à ce jour du Label ISR Français.
- Le compartiment est exposé :- entre 30 % minimum et 60 % maximum en actions par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES ACTIONS EUROPE" de la SICAV "IMPACT ES" gérée par Mirova. La zone géographique prépondérante est l'Europe (zone Euro et hors zone Euro). - entre 30 % minimum et 70 % maximum en produits des marchés de taux par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, principalement dans des pays de la zone Euro mais également hors zone euro dans la limite de 10% de l'actif. Les investissements sur obligations se font majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES OBLIG EURO" de la SICAV "IMPACT ES". Le compartiment est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 10 (la sensibilité est l'indication de la variation de la valeur de l'actif de l'OPCVM, FIA lorsque les taux d'intérêt varient de 1%).
Le compartiment peut diversifier ses investissements, en sélectionnant des OPCVM/FIA ISR suivant une stratégie différenciante de celles des OPC ISR "cœur de portefeuille". Ces OPCVM/FIA de diversification intègrent des caractéristiques ESG dans leur processus de prise de décision d'investissement. Une potentielle incohérence entre les stratégies ISR / ESG des OPC sous-jacents (critères, approches, contraintes ...) existe.
- Le compartiment peut utiliser des contrats financiers (instruments dérivés) pour couvrir le risque actions, le risque de taux et/ou pour se couvrir ou s'exposer au risque de change, ceci dans le but de réaliser l'objectif de gestion, sans surexposition globale.
- Le Produit capitalise ses revenus.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.**

Investisseurs de détail visés Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des obligations, actions et actifs de diversification; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

- Dépositaire** : CACEIS Bank
- Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

DS DS Paraphe DS Paraphe Paraphe Paraphe DS Paraphe Paraphe

DS U ST CC XB PM RL BL SG JG

- Docusign Envelope ID: 887BA03A-1094-4180-823A-9B841756C568
- **Échange de parts** : vous avez la possibilité d'échanger les parts de votre Produit contre des parts d'un autre Produit selon les modalités prévues par votre plan d'épargne. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les règles d'arbitrage mentionnées dans le règlement de votre plan d'épargne.
 - Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
 - Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un	Si vous sortez après 5
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR		an	années
Scénarios			
Minimum			
Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 240 EUR	4 330 EUR
	Rendement annuel moyen	-57,6%	-15,4%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 780 EUR	8 960 EUR
	Rendement annuel moyen	-22,2%	-2,2%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 830 EUR	11 180 EUR
	Rendement annuel moyen	-1,7%	2,3%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 030 EUR	13 330 EUR
	Rendement annuel moyen	20,3%	5,9%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à la classe : 100% Impact ISR Equilibre I) effectué entre août 2021 et septembre 2024 pour le scénario défavorable, entre février 2019 et février 2024 pour le scénario intermédiaire et entre octobre 2016 et octobre 2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si VEGA Investment Solutions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de VEGA Investment Solutions, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

DS DS Paraphe DS Paraphe Paraphe Paraphe DS Paraphe Paraphe

DS U ST CC XB PM RL BL SG JG

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	549 EUR	760 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	5,5%	1,6% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,9% avant déduction des coûts et de 2,3% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 4 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,51% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	49 EUR
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Vos rachats pourront être plafonnés en cas de déclenchement du mécanisme de « Gates » dans les conditions prévues par le règlement du Produit.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse service-clients@vega-is.com ou envoyer un courrier à VEGA Investment Solutions à l'adresse suivante : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.vega-is.com (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 10 années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- Conseil de surveillance** : Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de : 2 membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les salariés porteurs de parts, ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise ; et de 1 membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Sélection Mirova Actions Internationales

Société de Gestion : VEGA Investment Solutions (Groupe BPCE)

Part I2 - Code AMF : 990000124479

Site internet de la Société de Gestion : www.vega-is.com

Appelez le +33 1 78 40 90 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

VEGA Investment Solutions est agréée en France sous le n°GP 04000045 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 01/01/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Le Produit est nourricier de MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY (actions M1/D), compartiment de la SICAV MIROVA FUNDS de droit luxembourgeois. Le FCPE bénéficie du Label ISR français.

- L'objectif de gestion, diminué des frais de gestion du nourricier, et la politique d'investissement du fonds sont identiques à ceux du maître. La performance du FCPE sera inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. L'objectif d'investissement du Compartiment maître consiste à générer une croissance du capital à long terme en investissant dans des actions mondiales par le biais d'un processus d'investissement qui intègre pleinement les considérations de durabilité.

L'indice de référence MSCI World Dividendes Nets Réinvestis représente les marchés d'actions mondiales. Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai inférieur à cinq ans.

La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. En pratique, le portefeuille du Compartiment est susceptible d'inclure des composants de l'Indice de référence, mais le Gestionnaire Financier a toute latitude pour sélectionner les titres composant le portefeuille dans les limites de la politique d'investissement du Compartiment. Le Compartiment ne vise pas à répliquer l'Indicateur de référence et peut donc s'en écarter fortement.

- Rappel de la politique d'investissement du maître : Le Compartiment investit au moins 80 % de son actif net dans des titres de participation de sociétés du monde entier et cherche à investir dans des sociétés exposées aux facteurs économiques favorables découlant des transitions à long terme affectant l'économie mondiale au cours des dix prochaines années ou plus (transitions démographiques, technologiques, environnementales et de gouvernance). Le Compartiment met également en œuvre une approche d'investissement durable en cherchant à investir dans des sociétés qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies (les « ODD ») par le biais de leurs produits, services et/ou pratiques. La stratégie d'investissement repose sur un processus d'investissement actif et fondamental visant à créer de la valeur à long terme par le biais d'une approche ascendante. La sélection des titres repose sur une analyse fondamentale approfondie des sociétés qui combine à la fois des aspects financiers et de durabilité.

Le Compartiment cherchera à investir dans des sociétés qui bénéficient de perspectives de croissance à long terme et dont les actions présentent une valorisation attrayante sur une période à moyen terme. La construction du portefeuille s'appuie sur les convictions du Gestionnaire Financier vis-à-vis de la situation et du profil de durabilité de la société d'investissement, ainsi que sur la liquidité et le potentiel de hausse, sans contrainte concernant les capitalisations boursières, les secteurs et les pondérations par rapport à l'Indice de référence.

Le Compartiment suit une approche thématique ESG et « Best-in-Universe » (complétée par des politiques d'exclusion sectorielle, d'engagement et de vote) qui vise à évaluer systématiquement les impacts sociaux et environnementaux de chaque société par rapport à la réalisation des ODD de l'ONU. Cela implique la notation de chaque société au regard des critères : environnementaux (tel que le recyclage environnemental), sociaux (tel que la santé des employés) et de gouvernance (tel que l'éthique commerciale). Une stratégie ESG peut comprendre des limites méthodologiques telles que le risque lié aux investissements ESG.

Veuillez-vous reporter aux sections « Description de l'analyse extra-financière et prise en compte des critères ESG » et « Principaux risques » du Prospectus pour plus d'informations.

- Le Produit relève de la classification Actions internationales.
- Rappel de la composition du portefeuille du Compartiment maître : Le Compartiment investit au moins 80% de son actif net dans des titres de participation de sociétés du monde entier. Le Compartiment peut investir jusqu'à 25% % de son actif net sur les marchés émergents et jusqu'à 10% de son actif net en instruments du marché monétaire et liquidité.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et d'investissement.
- Le Produit capitalise ses revenus.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.**

Investisseurs de détail visés Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des actions internationales; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

- Dépositaire** : CACEIS Bank
- Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

DS DS Paraphe DS Paraphe Paraphe Paraphe DS Paraphe Paraphe

DS U ST CC XB PM RL BL SG JG

- DocuSign Envelope ID: 887BA03A-1094-4180-823A-9B841756C568
- Le règlement du Produit est disponible auprès de votre entreprise ou auprès de VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
 - Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
 - Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : service-clients@vega-is.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : néant.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un	Si vous sortez après 5
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR		an	années
Scénarios			
Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	1 370 EUR -86,3%	1 380 EUR -32,7%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	7 820 EUR -21,8%	10 400 EUR 0,8%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 260 EUR 2,6%	14 750 EUR 8,1%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	13 720 EUR 37,2%	18 410 EUR 13,0%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 100% MSCI WORLD DNR) effectué entre mars 2015 et mars 2020 pour le scénario défavorable, entre février 2017 et février 2022 pour le scénario intermédiaire et entre octobre 2016 et octobre 2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si VEGA Investment Solutions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de VEGA Investment Solutions, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

DS DS Paraphe DS Paraphe Paraphe Paraphe DS Paraphe Paraphe

DS U ST CC XB PM RL BL SG JG

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	577 EUR	963 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	5,8%	1,9% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,0% avant déduction des coûts et de 8,1% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 200 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,81% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	77 EUR
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Vos rachats pourront être plafonnés en cas de déclenchement du mécanisme de « Gates » dans les conditions prévues par le règlement du Produit.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse service-clients@vega-is.com ou envoyer un courrier à VEGA Investment Solutions à l'adresse suivante : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.vega-is.com (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 4 années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- Conseil de surveillance** : Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Impact ISR Dynamique Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) Impact ISR Société de Gestion : VEGA Investment Solutions (Groupe BPCE) Part I2 - Code AMF : 990000124449

Site internet de la Société de Gestion : www.vega-is.com

Appelez le +33 1 78 40 90 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

VEGA Investment Solutions est agréée en France sous le n°GP 04000045 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 01/01/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Le compartiment a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 ("Règlement SFDR"). Il a pour objectif de gestion d'obtenir, sur une durée minimale de placement recommandée d'au moins 5 ans, une performance nette de frais supérieure à son indicateur de référence composé à 75% du MSCI Europe dividendes nets réinvestis et à 25% du Bloomberg EuroAgg 500 Total Return Index Value Unhedged EUR en investissant à hauteur de 90% min. dans des OPCVM et/ou FIA liés à des thèmes d'investissement durable et appliquant eux-mêmes une sélection des valeurs en portefeuille qui combinent des critères d'analyse financière et extra-financière intégrant la prise en compte des critères ESG (Environnemental, Social, Gouvernance). Ces OPC auront le label ISR ou respecteront les contraintes applicables aux fonds ISR. Une définition précise de ces indices figure dans le règlement du FCPE. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entravent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent de bonnes pratiques de gouvernance.
- Le compartiment "IMPACT ISR DYNAMIQUE" suit une approche de gestion ISR consistant à sélectionner, via des fonds sous-jacents respectant un processus ISR, des titres émis par des émetteurs qui répondent de façon satisfaisante aux enjeux environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). Exemples de critères ESG : éco-design et recyclage, sécurité des employés ou droits et conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement, éthique des affaires ou politique d'égalité professionnelle hommes-femmes. Ainsi, ce compartiment est composé à 90 % minimum de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA appliquant un processus ISR. En raison de sa stratégie d'investissement, le compartiment peut être soumis à un risque de change maximum de 70 % de l'actif. Le compartiment Impact ISR Dynamique ne bénéficie pas à ce jour du Label ISR Français.
- Le compartiment est exposé :- entre 60% minimum et 85% maximum en actions par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES ACTIONS EUROPE" de la SICAV "IMPACT ES". La zone géographique prépondérante est l'Europe (zone Euro et hors zone Euro). - entre 10% minimum et 40% maximum en produits des marchés de taux par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, principalement dans les pays de la zone Euro mais également hors zone euro dans la limite de 10% de l'actif. Les investissements sur obligations se font majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES OBLIG EURO" de la SICAV "IMPACT ES". Le compartiment est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 10 (la sensibilité est l'indication de la variation de la valeur de l'actif de l'OPCVM/FIA lorsque les taux d'intérêt varient de 1%). Le compartiment peut diversifier ses investissements, en sélectionnant des OPCVM/FIA ISR suivant une stratégie différenciante de celles des OPC ISR "cœur de portefeuille". Ces OPCVM/FIA de diversification intègrent des caractéristiques ESG dans leur processus de prise de décision d'investissement. Une potentielle incohérence entre les stratégies ISR / ESG des OPC sous-jacents (critères, approches, contraintes ...) existe.
- Le compartiment peut utiliser des contrats financiers (instruments dérivés) pour couvrir le risque actions, le risque de taux et/ou pour se couvrir ou s'exposer au risque de change, ceci dans le but de réaliser l'objectif de gestion, sans surexposition globale.
- Le Produit capitalise ses revenus.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.**

Investisseurs de détail visés Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des proportions importantes en actions et dans des titres obligataires dans une moindre proportion; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

- Dépositaire** : CACEIS Bank
- Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

- Docusign Envelope ID: 887BA03A-1094-4180-823A-9B841756C568
- **Échange de parts** : vous avez la possibilité d'échanger les parts de votre Produit contre des parts d'un autre Produit selon les modalités prévues par votre plan d'épargne. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les règles d'arbitrage mentionnées dans le règlement de votre plan d'épargne.
 - Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
 - Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un	Si vous sortez après 5
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR		an	années
Scénarios			
Minimum			
Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 890 EUR	3 010 EUR
	Rendement annuel moyen	-71,1%	-21,3%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 720 EUR	9 270 EUR
	Rendement annuel moyen	-22,8%	-1,5%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 870 EUR	12 230 EUR
	Rendement annuel moyen	-1,3%	4,1%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 000 EUR	14 930 EUR
	Rendement annuel moyen	30,0%	8,3%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à la classe : 100% Impact ISR Dynamique I) effectué entre août 2021 et septembre 2024 pour le scénario défavorable, entre mars 2018 et mars 2023 pour le scénario intermédiaire et entre octobre 2016 et octobre 2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si VEGA Investment Solutions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de VEGA Investment Solutions, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

DS DS Paraphe DS Paraphe Paraphe Paraphe DS Paraphe Paraphe

DS U ST CC XB PM RL BL SG JG

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	544 EUR	743 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	5,5%	1,5% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,6% avant déduction des coûts et de 4,1% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 4 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,46% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	44 EUR
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Vos rachats pourront être plafonnés en cas de déclenchement du mécanisme de « Gates » dans les conditions prévues par le règlement du Produit.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse service-clients@vega-is.com ou envoyer un courrier à VEGA Investment Solutions à l'adresse suivante : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.vega-is.com (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 10 années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- Conseil de surveillance** : Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de : 2 membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les salariés porteurs de parts, ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise ; et de 1 membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Impact ISR Mixte Solidaire

Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) Impact ISR

Société de Gestion : VEGA Investment Solutions (Groupe BPCE)

Part I2/C (EUR) - Code AMF : 990000135779

Site internet de la Société de Gestion : www.vega-is.com

Appelez le +33 1 78 40 90 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

VEGA Investment Solutions est agréée en France sous le n°GP 04000045 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 01/01/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détenez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Le Produit a un objectif d'investissement durable au sens de l'art. 9 du Règlement (UE) 2019/2088. Le Produit a pour objectif de gestion d'obtenir, sur une durée minimale de placement recommandée d'au moins 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indicateur de référence composite 50% MSCI Europe (dividendes nets réinvestis) + 42,5% Bloomberg EuroAgg 500 Total Return Index Value Unhedged EUR + 7,5% de produits solidaires (dont la performance sera nulle), en investissant à hauteur de 90% min. de son actif net (hors actifs solidaires) dans des OPCVM et/ou FIA liés à des thèmes d'investissement durable et appliquant eux-mêmes une sélection des valeurs en portefeuille qui combinent des critères d'analyse financière et extra-financière intégrant la prise en compte des critères ESG. Ces OPC auront le label ISR ou en respecteront les contraintes en référence aux critères du Label ISR public et à l'approche 1 de la Position Recommandation AMF 2020-03. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entravent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent de bonnes pratiques de gouvernance.
- Le Produit suit une approche de gestion ISR consistant à sélectionner, via des fonds sous-jacents respectant un processus ISR, des titres émis par des émetteurs qui répondent de façon satisfaisante aux enjeux ESG. Ainsi, ce Produit est composé à 90% min de son actif net (hors actifs solidaires) en parts ou actions d'OPCVM/FIA appliquant un processus ISR. Ce Produit est "solidaire" dans la mesure où il consacre de 5 à 10% (15% max. plafond légal) de son encours au financement de projets ayant une utilité sociale ou environnementale (insertion de personnes en difficultés, logement social, activités écologiques, solidarité internationale). Le compartiment peut être soumis à un risque de change maximum de 70% de l'actif. Le Produit ne bénéficie pas à ce jour du Label ISR Français.
- Le Produit est exposé : - entre 30% min. et 60% max. de l'actif net aux marchés actions par le biais d'OPCVM et/ou de FIA (majoritairement à travers IMPACT ES ACTIONS EUROPE de la SICAV IMPACT ES gérée par Mirova). La zone géographique prépondérante est l'Europe (zone Euro et hors zone Euro). - entre 20% min. et 65% max. de l'actif net en produits des marchés de taux via des OPCVM et/ou des FIA, principalement dans des pays de la zone Euro (majoritairement à travers IMPACT ES OBLIG EURO de la SICAV IMPACT ES). La poche obligataire du Produit est gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 10. - en parts ou actions d'OPCI dans la limite de 5% de l'actif. - pour une part comprise entre 5% et 10% (15% max. plafond légal) en titres émis par des entreprises solidaires d'utilité sociale ou par des sociétés de capital-risque ou par des fonds communs de placement à risques ou des FPS, indirectement via le FPS MIROVA SOLIDAIRE. Le Produit peut diversifier ses investissements, en sélectionnant des OPCVM/FIA ISR suivant une stratégie différenciante de celles des OPC ISR "cœur de portefeuille". Ces OPC de diversification intègrent des caractéristiques ESG dans leur processus de prise de décision d'investissement. Une potentielle incohérence entre les stratégies ISR/ESG des OPC sous-jacents (critères, approches, contraintes ...) existe.
- Le compartiment peut utiliser des contrats financiers (instruments dérivés) pour couvrir les investissements du portefeuille le risque actions, le risque de taux et/ou pour se couvrir ou s'exposer au risque de change, ceci dans le but de réaliser l'objectif de gestion, sans surexposition globale.
- Le Produit capitalise ses revenus.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.**

Investisseurs de détail visés Le fonds s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des obligations, actions et actifs de diversification ; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme) ; peuvent supporter des pertes temporaires et tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

- Dépositaire** : CACEIS Bank
- Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

DS DS Paraphe DS Paraphe Paraphe Paraphe DS Paraphe Paraphe

DS U ST CC XB PM RL BL SG JG

- Docusign Envelope ID: 887BA03A-1094-4180-823A-9B841756C568
- **Échange de parts** : vous avez la possibilité d'échanger les parts de votre Produit contre des parts d'un autre Produit selon les modalités prévues par votre plan d'épargne. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les règles d'arbitrage mentionnées dans le règlement de votre plan d'épargne.
 - Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
 - Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque le plus faible ← Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit, risque de liquidité.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un	Si vous sortez après 5
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR		an	années
Scénarios			
Minimum			
Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 970 EUR	4 090 EUR
	Rendement annuel moyen	-60,3%	-16,4%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 160 EUR	9 110 EUR
	Rendement annuel moyen	-18,4%	-1,9%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 820 EUR	10 930 EUR
	Rendement annuel moyen	-1,8%	1,8%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 320 EUR	12 210 EUR
	Rendement annuel moyen	13,2%	4,1%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 55% MSCI EUROPE INDEX NR, 45% BLOOMBERG EUROAGG 500 TOTAL RETURN INDEX VALUE UNHEDGED EUR) effectué entre mars 2015 et mars 2020 pour le scénario défavorable, entre juin 2019 et juin 2024 pour le scénario intermédiaire et entre octobre 2016 et octobre 2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si VEGA Investment Solutions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de VEGA Investment Solutions, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

DS DS Paraphe DS Paraphe Paraphe Paraphe DS Paraphe Paraphe

DS U ST CC XB PM RL BL SG JG

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	549 EUR	761 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	5,5%	1,6% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,4% avant déduction des coûts et de 1,8% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 4 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,52% Les frais mentionnés sont une estimation des frais annuels car les données historiques sont insuffisantes. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	49 EUR
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. <i>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.</i>	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Vos rachats pourront être plafonnés en cas de déclenchement du mécanisme de « Gates » dans les conditions prévues par le règlement du Produit.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse service-clients@vega-is.com ou envoyer un courrier à VEGA Investment Solutions à l'adresse suivante : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.vega-is.com (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 0 année sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- **Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- **Conseil de surveillance** : Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de :
 - deux membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les salariés porteurs de parts, ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise,
 - et un membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

DS

DS

Paraphe

DS

Paraphe

Paraphe

Paraphe

DS

Paraphe

Paraphe

DS

U

ST

U

XB

PM

RL

BL

SG

JG

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Impact ISR Performance

Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) Impact ISR

Société de Gestion : VEGA Investment Solutions (Groupe BPCE)

Part I2 - Code AMF : 990000117739

Site internet de la Société de Gestion : www.vega-is.com

Appelez le +33 1 78 40 90 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

VEGA Investment Solutions est agréée en France sous le n°GP 04000045 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 31/01/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détenez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Le Produit est nourricier du compartiment "IMPACT ES ACTIONS EUROPE" de la SICAV "IMPACT ES". L'objectif de gestion du Produit est identique à celui du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du compartiment peut être inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. Le compartiment maître "IMPACT ES ACTIONS EUROPE" "a un objectif d'investissement durable", son objectif est "de surperformer l'indice de référence MSCI Europe net de frais sur un horizon de placement recommandé d'au moins 5 ans, et grâce à des investissements dans des sociétés dont les activités sont liées à des thèmes d'investissement durable en intégrant la prise en compte systématique de critères ESG. L'indice MSCI Europe est calculé en cours de clôture, dividendes nets réinvestis et en euro. Cet indice est composé d'environ 450 sociétés représentant les plus grandes capitalisations boursières des pays européens développés, en Zone euro ou hors Zone euro. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entravent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent des pratiques de bonne gouvernance".
- La politique d'investissement du maître : "consiste à sélectionner des actions de sociétés européennes, principalement de grande capitalisation, en analysant leur situation économique et financière ainsi que leurs impacts extra-financiers. Le Compartiment met en œuvre une approche ISR en combinant principalement des approches ESG centrée sur les Objectifs de Développement Durable et "Best-In-Universe", complétées par des approches d'exclusions sectorielles et d'engagement définies au sein du prospectus. L'univers d'investissement de départ est composé des valeurs présentes dans l'indicateur de référence ainsi que des valeurs identifiées par l'analyse fondamentale et l'équipe de recherche en raison de leur positionnement sur les enjeux de développement durable, auquel sont appliqués les différents critères présentés ci-dessous. L'analyse ESG est intégrée à toutes les étapes du processus d'investissement et s'appuie sur une analyse thématique de l'univers d'investissement afin d'identifier les entreprises qui proposent des solutions aux grandes transitions émergentes dans l'économie mondiale - démographie, environnement, technologie et gouvernance en s'appuyant sur le cadre des Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Elle s'effectue à partir des enjeux clés spécifiques à chaque secteur : pilier Environnemental (impacts environnementaux résultant de la production d'énergie, l'éco-design et le recyclage), pilier Social (pratiques en matière de santé et sécurité des employés), pilier Gouvernance (équilibre de la répartition de la valeur ou l'éthique des affaires). A partir de l'univers d'investissement de départ, l'analyse ISR mise en œuvre par les gérants sur 100% des valeurs sélectionnées aboutit à construire un portefeuille bénéficiant d'une notation moyenne ESG supérieure à celle l'indice de référence après élimination de 20% des valeurs les plus mal notés. Les limites méthodologiques de l'approche en matière d'analyse ISR concernent principalement la fiabilité des données extra-financières publiées par les entreprises et la méthodologie d'analyse non exhaustive et subjective mise en place par la Société de Gestion dans son approche "best-in-universe".
- Le Produit relève de la classification Actions internationales.
- Le compartiment "IMPACT ES Actions Europe" ne fait pas l'objet d'une labélisation ISR. Le compartiment sera exposé en permanence entre 90% et 100% de son actif en actions européennes et titres assimilés, et/ou OPCVM actions européennes. Le gérant pourra investir dans des titres dits de petite ou moyenne capitalisation à hauteur de 30% maximum de l'actif net du Compartiment. Le compartiment peut être soumis à un risque de change maximum de 70% de l'actif.
- Le compartiment maître peut recourir aux instruments dérivés afin de couvrir tout ou partie du portefeuille contre le risque actions ou contre le risque de change.
- Le Produit capitalise ses revenus.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

Investisseurs de détail visés Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des actions internationales; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

- Dépositaire** : CACEIS Bank
- Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : néant.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années				Si vous sortez après un an		Si vous sortez après 5 années	
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR							
Scénarios							
Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.							
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts			1 760 EUR		1 950 EUR	
	Rendement annuel moyen			-82,4%		-27,9%	
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts			7 630 EUR		9 240 EUR	
	Rendement annuel moyen			-23,7%		-1,6%	
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts			9 980 EUR		13 480 EUR	
	Rendement annuel moyen			-0,2%		6,2%	
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts			14 070 EUR		16 950 EUR	
	Rendement annuel moyen			40,7%		11,1%	

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à la classe : 100% Impact ISR Performance I (C) EUR) effectué entre mars 2015 et mars 2020 pour le scénario défavorable, entre juillet 2018 et juillet 2023 pour le scénario intermédiaire et entre octobre 2016 et octobre 2021 pour le scénario favorable.

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de VEGA Investment Solutions, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit. Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	574 EUR	928 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	5,8%	1,9% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,1% avant déduction des coûts et de 6,2% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 4 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,78%	74 EUR
	Les frais mentionnés sont une estimation car il y a eu une modification dans la structure des frais. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Vos rachats pourront être plafonnés en cas de déclenchement du mécanisme de « Gates » dans les conditions prévues par le règlement du Produit.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse service-clients@vega-is.com ou envoyer un courrier à VEGA Investment Solutions à l'adresse suivante : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.vega-is.com (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 10 années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- **Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- **Conseil de surveillance** : Le Conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises de 2 membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise élus directement par les salariés porteurs de parts ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise ; et de 1 membre représentant chaque Entreprise désigné par la direction de l'Entreprise.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

DS

DS

Paraphe

DS

Paraphe

Paraphe

Paraphe

DS

Paraphe

Paraphe

DS

U

ST

U

XB

PM

KL

BL

SG

JG

Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Sélection DNCA Actions Euro PME

Société de Gestion : VEGA Investment Solutions (Groupe BPCE)

Part I (C) - Code AMF : 990000115789

Site internet de la Société de Gestion : www.vega-is.com

Appelez le +33 1 78 40 90 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

VEGA Investment Solutions est agréée en France sous le n°GP 04000045 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 01/01/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Le produit est nourricier de la part F de l'OPC maître de droit français "DNCA ACTIONS EURO PME", géré par DNCA Finance. Le produit ne bénéficie pas du label ISR.
- L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE peut être inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. L'objectif de gestion de l'OPCVM maître "consiste à surperformer l'indice MSCI EMU MICRO NR calculé dividendes réinvestis, sur une durée de placement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction de leurs secteurs, tout en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables. La performance de l'OPCVM peut être comparée a posteriori, sur la durée d'investissement minimum recommandée, avec l'indicateur de référence : MSCI EMU Micro Net libellé en euros".
- La politique d'investissement de l'OPCVM maître "est fondée sur la sélection de sociétés au sein de l'univers des petites et moyennes capitalisations européennes de moins de 5 000 personnes et qui ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros. La gestion intègre une approche "bottom up" dans le choix des pays et des secteurs mais privilégie le "stock picking" fondé sur la recherche et la sélection de valeurs qui présentent des potentiels de croissance. La construction du portefeuille repose sur une analyse de la stratégie et de la situation financière de chaque société, par la revue de son plan de développement, de ses perspectives d'activité, de sa rentabilité, sa structure financière et sur les perspectives de hausse des bénéfices. Le fonds répond aux critères d'une gestion responsable. Le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la responsabilité d'entreprise: (i) responsabilités actionnariale, (ii) sociale, (iii) sociétale et (iv) environnementale et de la transition durable. La fiabilité des données publiées repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. La société de gestion implémente une approche "best in universe" visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%. L'analyse extra-financière est menée sur 90% au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes : (i) la sélection de l'univers par une double approche financière et extra-financière, en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise, (ii) l'allocation aux classes d'actifs en fonction de l'analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion et (iii) la sélection de titres après une analyse fondamentale des émetteurs. Le fonds bénéficie du label ISR".
- Le Produit relève de la classification Actions de pays de la zone euro.
- Le portefeuille de l'OPCVM maître "sera investi en permanence à plus de 75% de son actif dans des titres éligibles au PEA et au PEA-PME. Le Fonds sera exposé en permanence à plus de 75% de son actif en actions des pays de la zone euro et à plus de 50% dans des titres éligibles au régime DSK. L'actif de l'OPCVM sera investi en permanence à 35% min en actions d'entreprises ayant leur siège social en France. Les investissements sur Alternext seront réalisés dans la limite de 10% de l'actif net. Pour gérer les besoins de trésorerie de l'OPCVM liés aux souscriptions et rachats des parts et être moins exposé aux risques actions, le portefeuille de l'OPCVM pourra être investi dans : titres de créances négociables et instruments du marché monétaire émis par les émetteurs ayant leur siège social dans des pays de la zone euro, dans la limite de 10% de l'actif net".
- Le Produit capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachats de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12:00 et sont exécutées quotidiennement sur la valeur liquidative du lendemain établie après celle de son maître.

Investisseurs de détail visés Ce Produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des actions de pays de la zone euro; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

- Dépositaire** : CACEIS Bank
- Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

DS DS Paraphe DS Paraphe Paraphe Paraphe DS Paraphe Paraphe
 DS U ST CC XB PM RL BL SG JG

DocuSign Envelope ID: 887BA03A-1094-4180-823A-9B841756C568

- Le règlement du Produit est disponible auprès de votre entreprise ou auprès de VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : service-clients@vega-is.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de liquidité.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un	Si vous sortez après 5
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR		an	années
Scénarios			
Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	1 810 EUR -81,9%	1 710 EUR -29,8%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	6 990 EUR -30,1%	6 450 EUR -8,4%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 960 EUR -0,4%	13 400 EUR 6,0%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	15 950 EUR 59,5%	20 350 EUR 15,3%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 100% MSCI EMU MICRO NR INDEX EUR) effectué entre décembre 2021 et octobre 2024 pour le scénario défavorable, entre juillet 2017 et juillet 2022 pour le scénario intermédiaire et entre octobre 2016 et octobre 2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si VEGA Investment Solutions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de VEGA Investment Solutions, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

DS DS Paraphe DS Paraphe Paraphe Paraphe DS Paraphe Paraphe

DS U ST CC XB PM RL BL SG JG

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	614 EUR	1 157 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	6,2%	2,3% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,3% avant déduction des coûts et de 6,0% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 14 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	1,20% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en mars 2024. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	114 EUR
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Vos rachats pourront être plafonnés en cas de déclenchement du mécanisme de « Gates » dans les conditions prévues par le règlement du Produit.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse service-clients@vega-is.com ou envoyer un courrier à VEGA Investment Solutions à l'adresse suivante : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.vega-is.com (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 7 années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- Conseil de surveillance** : Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe, élu directement par les porteurs de parts ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant l'entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

DS

DS

Paraphe

DS

Paraphe

Paraphe

Paraphe

DS

Paraphe

Paraphe

DS

U

ST

U

XB

PM

RL

BL

SG

JG

Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Selection Thematics Water

Société de Gestion : VEGA Investment Solutions (Groupe BPCE)

Part I (C) EUR - Code AMF : 990000125369

Site internet de la Société de Gestion : www.vega-is.com

Appelez le +33 1 78 40 90 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

VEGA Investment Solutions est agréée en France sous le n°GP 04000045 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 01/01/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Le Produit est nourricier de THEMATICS WATER FUND - action S/A (EUR), compartiment de la SICAV Natixis International Funds (Lux) I de droit luxembourgeois. Le FCPE bénéficie du Label ISR Français.
- L'objectif de gestion et la politique d'investissement du FCPE sont identiques à ceux du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE peut être inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. L'objectif d'investissement durable du maître est "de contribuer, à l'échelle mondiale, à l'accès universel à l'eau propre et saine, à la prévention de la pollution des eaux, ainsi qu'au contrôle et plus généralement à l'utilisation et à la protection durables de toutes les ressources en eau, tout en générant une croissance à long terme du capital par le biais d'un processus d'investissement qui inclut systématiquement des considérations d'ordre environnemental, social et de gouvernance ("ESG"). Ce fonds devrait convenir aux investisseurs qui peuvent se permettre de placer leur capital pendant une durée de 5 ans. Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice spécifique. Toutefois, à titre indicatif uniquement, la performance du Fonds peut être comparée à celle de l'Indice MSCI AC World NR. En pratique, le portefeuille du Fonds est susceptible d'inclure des composants de l'indice, mais le Gestionnaire Financier a toute latitude pour sélectionner les titres composant le portefeuille dans les limites de la politique d'investissement du Fonds".
- La politique d'investissement du maître : "Le Fonds fait l'objet d'une gestion active et investit principalement dans des titres de participation de sociétés identifiées comme des entreprises participant ou ayant une exposition au thème d'investissement de l'Eau, qui est considéré par le Gestionnaire Financier comme étant soutenu par des tendances de croissance à long terme. Dans le cadre de son approche d'investissement durable, le Gestionnaire Financier exclut, lors du processus de filtrage, les activités controversées réputées avoir une incidence négative importante sur l'objectif d'investissement durable du Fonds. Le Gestionnaire Financier calcule un score de risque ESG interne, exprimé en pourcentage. Le score ESG est ensuite arrondi à 0 ou à 1 et sa pondération est identique (25%) à celle des autres critères (qualité, risque de négociation et gestion) pris en compte lors de la pondération de chaque valeur. Alors que l'examen des critères ESG couvre en permanence au moins 90 % des actifs nets du Fonds, le score ESG bas d'une valeur n'implique pas son exclusion du portefeuille, mais seulement une prise de position limitée. Ces analyses approfondies permettent de sélectionner les sociétés jugées appliquer de bonnes pratiques en matière de gouvernance et exerçant des activités qui n'entravent pas le développement durable ni la poursuite de l'objectif d'investissement durable du Fonds de manière significative. Afin de mesurer l'efficacité de l'approche ESG mise en œuvre, le Gestionnaire Financier veille à ce que le Fonds dispose d'une notation ESG supérieure à celle de son Indice de référence après avoir éliminé au moins 20% des titres les moins bien notés composant ce dernier. Le Gestionnaire Financier s'appuie sur les données de fournisseurs tiers pour contrôler cette approche visant à améliorer cette notation. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la « Politique en matière d'ESG » du Gestionnaire Financier disponible sur son site internet. Le Fonds n'est soumis à aucune contrainte en termes de secteur, d'indice, de devise, de zone géographique ou de capitalisation. Le Fonds bénéficie du label ISR français".
- Le Produit relève de la classification FCPE nourricier.
- Composition du maître : "Le Fonds investit au moins deux tiers de son actif total dans des titres de participation d'entreprises situées dans le monde entier. Le Fonds peut également investir jusqu'à 30% de son actif total dans des titres de participation de sociétés implantées dans des pays émergents (y compris certaines Actions A éligibles). Le Fonds peut investir jusqu'à un tiers de son actif total dans d'autres types de titres que ceux décrits ci-dessus, ainsi que dans des instruments du marché monétaire et des liquidités et assimilés".
- "À titre accessoire, le Fonds peut utiliser des produits dérivés à des fins de couverture".
- Le Produit capitalise ses revenus.
- L'investisseur peut demander le rachat des ses parts tous les jours. Les demandes de rachats sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues dans le règlement.**

Investisseurs de détail visés Ce Produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des actions Internationales (Water); peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

- Dépositaire** : CACEIS Bank
- Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

DS DS Paraphe DS Paraphe Paraphe Paraphe DS Paraphe Paraphe

DS U ST CC XB PM RL BL SG JG

DocuSign Envelope ID: 887BA03A-1094-4180-823A-9B841756C568

- Le règlement du Produit est disponible auprès de votre entreprise ou auprès de VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : service-clients@vega-is.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un	Si vous sortez après 5
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR		an	années
Scénarios			
Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	1 450 EUR -85,5%	1 490 EUR -31,6%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	7 990 EUR -20,1%	9 570 EUR -0,9%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 090 EUR 0,9%	14 540 EUR 7,8%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	13 840 EUR 38,4%	17 430 EUR 11,7%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 100% MSCI ACWI NET TOTAL RETURN USD INDEX) effectué entre décembre 2021 et octobre 2024 pour le scénario défavorable, entre janvier 2016 et janvier 2021 pour le scénario intermédiaire et entre octobre 2016 et octobre 2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si VEGA Investment Solutions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de VEGA Investment Solutions, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

DS DS Paraphe DS Paraphe Paraphe Paraphe DS Paraphe Paraphe

DS U ST CC XB PM RL BL SG JG

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	681 EUR	1 581 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	6,9%	3,0% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,8% avant déduction des coûts et de 7,8% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 56 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	1,91% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	181 EUR
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Vos rachats pourront être plafonnés en cas de déclenchement du mécanisme de « Gates » dans les conditions prévues par le règlement du Produit.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse service-clients@vega-is.com ou envoyer un courrier à VEGA Investment Solutions à l'adresse suivante : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.vega-is.com (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 3 années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- Conseil de surveillance** : Le Conseil de surveillance est composé de : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises élu directement par les porteurs de parts ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

DNCA Oblig Monde

Société de Gestion : VEGA Investment Solutions (Groupe BPCE)
Part I/C (EUR) - Code AMF : 990000135849

Site internet de la Société de Gestion : www.vega-is.com

Appelez le +33 1 78 40 90 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés. VEGA Investment Solutions est agréée en France sous le n°GP 04000045 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 01/01/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- **Nous attirons votre attention sur le fait que votre Produit présente, au regard des attentes de l'Autorité des Marchés Financiers, une communication disproportionnée sur la prise en compte des critères extra-financiers dans sa gestion.**
- La FCPE est un Fonds nourricier du compartiment maître "DNCA INVEST - ALPHA BONDS" (Actions SI) de la SICAV de droit luxembourgeois "DNCA INVEST". L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui de son maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du nourricier peut être inférieure à celle du maître en raison de ses propres frais. L'objectif est donc de réaliser sur la période d'investissement recommandée de plus de 3 ans une performance supérieure nette de tous frais, à celle de l'indice €STR plus 1,30%. "Cet objectif de performance est recherché en l'associant à une volatilité annuelle inférieure à 5% dans des conditions normales de marché. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). Le Compartiment est également géré en prenant en considération les principes de la Responsabilité d'Entreprise et de la Transition durable et promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR. Des informations supplémentaires relatives à la stratégie d'ISR sont disponibles dans le prospectus du Compartiment".
- Le processus d'investissement du compartiment maître : "est constitué de la combinaison de stratégies incluant :
 - une stratégie directionnelle longue/courte visant à optimiser la performance du portefeuille en fonction des attentes en matière de taux d'intérêt et d'inflation;
 - une stratégie de courbe de taux d'intérêt visant à exploiter les variations des écarts entre les taux à long terme et les taux à court terme;
 - une stratégie d'arbitrage visant à rechercher la valeur relative sur différentes classes d'actifs obligataires;
 - une stratégie de crédit fondée sur l'utilisation d'obligations émises par le secteur privé.
 La durée modifiée du Compartiment restera comprise entre -3 et +7, sans aucune restriction quant à la durée modifiée des titres pris individuellement au sein du Compartiment. Le Compartiment est également géré en prenant en considération les principes de la Responsabilité d'Entreprise et de la Transition durable et promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR. Des informations supplémentaires relatives à la stratégie d'ISR sont disponibles dans le prospectus du Compartiment. Le Compartiment n'investira jamais plus de 25 % de ses actifs totaux dans des obligations d'émetteurs non-membres de l'OCDE, quelle que soit la devise dans laquelle elles sont libellées. Le Compartiment sera uniquement investi dans des titres dont la notation par Standard & Poor's atteint au moins B- ou est considérée comme équivalente au moment de l'achat. Les titres à revenu fixe susceptibles d'être déclassés au cours de leur vie en dessous de la catégorie B- ne peuvent dépasser 10 % du total de ses actifs".
- La composition de l'actif du compartiment maître est la suivante : "Le Compartiment investit principalement dans des titres de créance à taux fixe, à taux variable ou indexés sur l'inflation ainsi que dans des titres de créance négociables dans les limites suivantes :
 - obligations convertibles ou échangeables : jusqu'à 100 % de ses actifs totaux et obligations convertibles contingentes (Coco Bonds) : au maximum 20 % de ses actifs totaux;
 - actions (par le biais d'une exposition aux obligations convertibles, aux obligations convertibles synthétiques ou aux options sur le marché des actions futures) : jusqu'à 10 % des actifs du Compartiment peuvent être exposés au marché boursier.
 Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des parts et/ou actions d'OPCVM et/ou d'autres OPC, y compris des ETF".
- "Le Compartiment utilisera tous les types d'instruments dérivés éligibles négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré lorsque ces contrats répondent mieux à l'objectif de gestion ou offrent des coûts de négociation plus faibles. Ces instruments peuvent inclure, mais sans s'y limiter : des contrats à terme, des options, des swaps, des CDS sur indices, des CDS. Le Compartiment peut investir dans des titres libellés dans n'importe quelle devise. L'exposition à une devise autre que la devise de base peut être couverte par rapport à cette dernière afin de modérer les risques de change, sans excéder toutefois 30 % des actifs totaux du Compartiment".
- Le Produit capitalise ses revenus.
- **Les demandes de rachats de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12:00 et sont exécutées quotidiennement sur la valeur liquidative du lendemain établie après celle de son maître.**

Investisseurs de détail visés Ce Produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des obligations, actions et actifs de diversification; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'un moins 3 ans (horizon à moyen terme); peuvent supporter des pertes temporaires; tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- **Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

DS DS Paraphe DS Paraphe Paraphe Paraphe DS Paraphe Paraphe
DS U ST CC XB PM RL BL SG JG

- DocuSign Envelope ID: 887BA03A-1094-4180-823A-9B841756C568
- Le règlement du Produit est disponible auprès de votre entreprise ou auprès de VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
 - Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
 - Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : service-clients@vega-is.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 3 années.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque le plus faible ← Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit, risque de liquidité, risque de contrepartie, risques liés aux Impacts des techniques de gestion utilisées.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 3 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 180 EUR	7 110 EUR
	Rendement annuel moyen	-38,2%	-10,8%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 730 EUR	8 810 EUR
	Rendement annuel moyen	-12,7%	-4,1%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 700 EUR	9 930 EUR
	Rendement annuel moyen	-3,0%	-0,2%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 390 EUR	11 320 EUR
	Rendement annuel moyen	3,9%	4,2%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 100% DNCA Invest - Alpha Bonds SI/A (EUR) - LU1728553857) effectué entre mars 2017 et mars 2020 pour le scénario défavorable, entre février 2015 et février 2018 pour le scénario intermédiaire et entre mars 2020 et mars 2023 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si VEGA Investment Solutions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de VEGA Investment Solutions, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

DS DS Paraphe DS Paraphe Paraphe Paraphe DS Paraphe Paraphe

DS U ST CC XB PM RL BL SG JG

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 3 années
Coûts Totaux	647 EUR	948 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	6,6%	3,3% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,1% avant déduction des coûts et de -0,2% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 49 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	1,50% Les frais mentionnés sont une estimation des frais annuels car les données historiques sont insuffisantes. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	143 EUR
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Vos rachats pourront être plafonnés en cas de déclenchement du mécanisme de « Gates » dans les conditions prévues par le règlement du Produit.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse service-clients@vega-is.com ou envoyer un courrier à VEGA Investment Solutions à l'adresse suivante : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.vega-is.com (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 0 année sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- Conseil de surveillance** : Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres : un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et un membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

DS DS Paraphe DS Paraphe Paraphe Paraphe DS Paraphe Paraphe
DS U ST CC XB PM RL BL SG JG

Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Sélection DNCA Evolutif ISR

Société de Gestion : VEGA Investment Solutions (Groupe BPCE)
Part I (C) EUR - Code AMF : 990000116179

Site internet de la Société de Gestion : www.vega-is.com

Appelez le +33 1 78 40 90 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés. VEGA Investment Solutions est agréée en France sous le n°GP 04000045 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 01/01/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Un Fonds nourricier est investi au min à 90% dans un autre OPC qualifié de maître. Le FCPE ne bénéficie pas à ce jour du Label ISR.
- Le FCPE est nourricier du maître DNCA INVEST - EVOLUTIF de la SICAV DNCA INVEST. L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. Sa performance peut être inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. L'objectif de gestion du compartiment est de "surperformer l'indice composite 25% MSCI World NR EUR + 25% MSCI EUROPE NR EUR + 50% Bloomberg Euro Govt Inflation Linked 1-10 3 years, dividendes réinvestis, sur la période recommandée tout en protégeant le capital en période défavorable grâce à une gestion opportuniste et une allocation d'actifs flexible. Le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). Le Compartiment est géré en tenant compte des principes de la Responsabilité d'Entreprise et promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'art. 8 SFDR. Le processus d'investissement tient compte d'une évaluation interne basée sur un modèle unique d'analyse extra-financière (ABA, Above & Beyond Analysis) développé en interne par DNCA. Il existe un risque que les modèles utilisés pour prendre ces décisions d'investissement ne soient pas en mesure de remplir les tâches pour lesquelles ils ont été conçus. L'utilisation de cet outil propriétaire s'appuie sur l'expérience, les relations et l'expertise de DNCA concernant la méthode du meilleur de l'univers ou « best in universe ». Le Compartiment peut présenter un biais sectoriel. Le Compartiment procède à une analyse extra-financière sur au moins 90 % de ses titres, tout en excluant 20 % des émetteurs les moins performants de son univers d'investissement."
- la stratégie d'investissement du maître : "repose sur une gestion discrétionnaire et une politique de sélection de titres. Cette politique repose sur les critères d'investissement tels que l'évaluation du marché, la structure financière de l'émetteur, la qualité de la gestion, la position de l'émetteur sur le marché ou les contacts réguliers avec les émetteurs. La Société de Gestion utilise différentes méthodes pour détecter les rendements futurs des investissements comme les métriques de valorisation (PE, EV/EBIT, rendement des FCF, rendement des dividendes...), la somme des parties ou les cash-flows actualisés. Le Compartiment sera investi soit en actions, soit en obligations, soit en instruments du marché monétaire en fonction de la situation économique et des attentes de la Société de Gestion".
- La composition de l'actif du maître : Le Compartiment peut exposer jusqu'à 100% de son actif dans des actions d'émetteurs de toutes capitalisations boursières sans contrainte géographique. Les actions des émetteurs dont la capitalisation est inférieure à 1 milliard d'euros ne peuvent dépasser 10% de son actif net. L'investissement dans des actions de sociétés de pays émergents peut représenter jusqu'à 20% des actifs nets. Le Compartiment peut investir jusqu'à 70% de son actif net dans des titres à revenu fixe et des instruments du marché monétaire. L'investissement dans des titres de créance non « Investment Grade » ou non notés ne peut dépasser 30% de son actif net. La Société de Gestion base ses investissements et son évaluation des risques sur les notations attribuées par des agences de notation indépendantes et sur sa propre analyse du crédit. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des titres en difficulté. Le Compartiment n'investira pas dans des titres en défaut au moment de l'investissement ou pendant leur durée de vie dans le portefeuille. Les titres à revenu fixe susceptibles d'être « en défaut » seront cédés dès que possible. Le Compartiment peut investir dans des titres comportant des dérivés intégrés (obligations convertibles) et jusqu'à 5% de son actif net dans des « Coco bonds ». Dans la limite de 10% de son actif net, il peut investir dans des parts et/ou actions d'OPCVM et/ou d'autres OPC, y compris des ETF.
- Pour atteindre l'objectif d'investissement, le compartiment peut investir dans des instruments financiers dérivés à hauteur de 100% max de son actif net à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques: action, de taux et de change.
- Le Produit capitalise ses revenus.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.**

Investisseurs de détail visés Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des obligations, actions et actifs de diversification; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

- Dépositaire** : CACEIS Bank
- Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

DS DS Paraphe DS Paraphe Paraphe Paraphe DS Paraphe Paraphe
DS U ST CC XB PM RL BL SG JG

DocuSign Envelope ID: 887BA03A-1094-4180-823A-9B841756C568

- Le règlement du Produit est disponible auprès de votre entreprise ou auprès de VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : service-clients@vega-is.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit, risque de liquidité, risque de contrepartie, risques liés aux Impacts des techniques de gestion utilisées.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 370 EUR	5 130 EUR
	Rendement annuel moyen	-46,3%	-12,5%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 090 EUR	8 570 EUR
	Rendement annuel moyen	-19,1%	-3,0%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 790 EUR	10 570 EUR
	Rendement annuel moyen	-2,1%	1,1%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 390 EUR	13 300 EUR
	Rendement annuel moyen	13,9%	5,9%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 25% MSCI WORLD DNR, 25% MSCI EUROPE INDEX NR, 50% BLOOMBERG EURO GOVT INFLATION-LINKED ILB 1 TO 10 YEAR TR EUR) effectué entre mars 2015 et mars 2020 pour le scénario défavorable, entre février 2018 et février 2023 pour le scénario intermédiaire et entre mars 2019 et mars 2024 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si VEGA Investment Solutions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de VEGA Investment Solutions, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

DS DS Paraphe DS Paraphe Paraphe Paraphe DS Paraphe Paraphe

DS U ST CC XB PM RL BL SG JG

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	677 EUR	1 425 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	6,9%	2,9% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,0% avant déduction des coûts et de 1,1% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 49 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	1,87% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	177 EUR
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Vos rachats pourront être plafonnés en cas de déclenchement du mécanisme de « Gates » dans les conditions prévues par le règlement du Produit.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse service-clients@vega-is.com ou envoyer un courrier à VEGA Investment Solutions à l'adresse suivante : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.vega-is.com (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 6 années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- Conseil de surveillance** : Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres : un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et un membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

DS DS Paraphe DS Paraphe Paraphe Paraphe DS Paraphe Paraphe
DS U ST CC XB PM RL BL SG JG

ANNEXE 2

PRESTATIONS DE TENUES DE COMPTES

Conformément aux articles 322-73 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'entreprise signe avec le teneur de compte conservateur de parts un contrat de tenue de compte pour l'ensemble des Epargnants.

Ce contrat fixe les modalités d'exécution des prestations de Natixis Interépargne et précise le montant des frais dus par l'entreprise et les Epargnants.

Conformément aux dispositions de la circulaire interministérielle du 14 septembre 2005 sur l'épargne salariale, l'aide minimale de l'Entreprise consiste dans la prise en charge obligatoire par l'Entreprise des prestations de tenue de compte conservation suivantes :

- l'ouverture du compte du bénéficiaire ;
- l'établissement et l'envoi des relevés d'opérations prises en charge par l'entreprise ;
- une modification annuelle de choix de placement ;
- l'établissement et l'envoi du relevé annuel de situation prévu à l'article R. 3332-16 du Code du travail ;
- l'ensemble des rachats à l'échéance et ceux qui sont effectués dans le cadre des cas de déblocage anticipé prévus aux articles R. 3324-22 et suivants et R. 3334-4 et suivants du Code du travail, à condition qu'ils soient effectués par virement sur le compte du salarié ;
- l'accès des bénéficiaires aux outils d'accès à distance les informant sur leurs comptes.

DS	DS	Paraphe	DS	Paraphe	Paraphe	Paraphe	DS	Paraphe	Paraphe
DS	U	ST	U	XB	PM	RL	BL	SG	JG

FEUILLE D'EMARGEMENT DE ICI - RATIFICATION DE L'ACCORD RELATIF
AU PLAN D'EPARGNE DU GROUPE ONEY FRANCE

En application de l'article L.3322-6 du Code du travail, s'il existe dans l'Entreprise une ou plusieurs organisations syndicales représentatives au sens de l'article L. 2122-1 du Code du travail ou un comité social et économique, la ratification doit être demandée conjointement par le chef d'entreprise et une ou plusieurs de ces organisations ou de ce comité.

Le présent document est fait en 11 exemplaires.

Résultat de la consultation organisée le 04/04/2025 auprès des salariés de l'entreprise ICI en vue de la ratification du règlement du plan d'épargne entreprise.

Question posée :

Je reconnais avoir reçu de mon employeur le projet d'accord relatif au plan d'épargne du groupe France ?

Êtes-vous d'accord pour que votre entreprise procède à la mise en place du plan d'épargne de groupe ?

Je déclare approuver cet accord.

Liste nominative du personnel figurant à l'effectif de l'Entreprise de ICI à la date de la consultation

	Oui	Non	Signature
ALI ALICHE	X		Signé par : Ali ALICHE
FRANCIS MOUSSINGA	X		Signé par : Francis MOUSSINGA
MIRELYS REYES	X		Signé par : Mirelys REYES
JAMILA BEN SAID	X		Signé par : Jamila BEN SAID
NAJIM FILLALI			
MYRIAM ABECASSIS	X		Signé par : Myriam ABECASSIS
ROMAIN RODRIGUES	X		DocuSigned by: Romain RODRIGUES
OLEH ZHUKOV			
DELPHINE UMUHIRE	X		Signé par : Delphine UMUHIRE
LAURA LOPES	X		Signé par : Laura ROSALOPES
VICKY HEURTIN	X		Signé par : Vicky HEURTIN

Nombre de salariés :11

Nombre de ratifications (oui) :

La majorité des 2/3 requise étant atteinte, l'adhésion au plan d'épargne entreprise est ratifiée.

☒ **L'Entreprise ne dispose pas d'un comité social et économique ou d'une organisation syndicale représentative :**

Je soussigné(e) **Monsieur Stéphane TANTER** atteste que je n'ai été saisi d'aucune demande de désignation de délégué syndical

** si l'entreprise est soumise à l'obligation d'avoir un comité social et économique, joindre un procès-verbal de carence datant de moins de quatre ans.*

☐ **L'Entreprise dispose d'un comité social et économique ou d'une ou plusieurs organisations syndicales représentatives :**

Je soussigné(e)..... atteste que la présente ratification a été proposée au personnel, conjointement par le chef d'entreprise et le comité social et économique (ou) la représentation syndicale (*rayez la mention inutile*), conformément à l'article L.3322-6 du Code du travail.

Nom : **Stephane TANTER**, Président de ICI

Fait à : Paris, le : 4 avril 2025

Signature

Signé par : Stephane TANTER

AF0BB112F7014E6...

CSE ONEYTRUST

PV de la réunion extraordinaire du 03/04/2025

Élus présents :

- Julie BRETON – élue titulaire – Secrétaire du CSE**
- Sindy LABIDI – élue titulaire – Trésorière du CSE**
- Alexandre DEPESTEL – élu titulaire**
- Ekaterina DESSENNE – élue titulaire**

Élus excusés :

- Clément MERCIER-CHAUVE – élu suppléant**
- Loïc TURPAIN – élu suppléant**

Direction Générale :

- Laure LITTLER – Directrice Générale et Présidente du CSE**
- Arnaud LAVIDIERE – Responsable des RH**

Lieu :

En présentiel dans la salle Paris Visoconférence (Paris)

DS

DS

Paraphe

DS

Paraphe

Paraphe

Paraphe

DS

Paraphe

Paraphe

DS

u

ST

u

XB

PM

RL

BL

SG

JG

ORDRE DU JOUR

- 1. Information et consultation sur le projet d'accord relatif au plan d'épargne du groupe Oney France
- 2. Vote du CSE pour donner mandat à la secrétaire de signer l'accord relatif au plan d'épargne du groupe Oney France

1. Information et consultation sur le projet d'accord relatif au plan d'épargne du groupe Oney France

Contexte et objectif :

La Direction rappelle le contexte de l'accord d'intéressement qui avait obtenu un avis favorable du CSE. Dans une suite logique, afin de permettre aux collaborateurs de Oneytrust de pouvoir placer leur intéressement et d'effectuer des versements volontaires sur des supports de placements spécifiques, un projet d'accord relatif au plan d'épargne du groupe Oney France est proposé à la consultation des représentants du personnel de Oneytrust.

Accord relatif au plan d'épargne du groupe Oney France :

La Direction conclut qu'un projet d'accord relatif au plan d'épargne du groupe Oney France a été préparé à cet effet, projet soumis ce jour pour information et consultation du CSE.

La Direction rappelle les grands principes de l'accord plan épargne du groupe Oney France qui sont :

- L'objet : Ce Plan traduit la volonté partagée d'offrir aux salariés de Oneytrust, la possibilité de se constituer, avec l'aide de celles-ci, un portefeuille de valeurs mobilières et de bénéficier, ce faisant, des avantages fiscaux dont est assortie cette forme d'épargne collective.
- Les sources d'alimentation du plan (dont l'intéressement)
- L'aide de l'entreprise et notamment les modalités de l'abondement
- Les supports de placement ainsi que les modalités d'arbitrage
- L'indisponibilité et les cas de déblocage anticipé
- Autres points de l'accord (tenue des comptes, information des bénéficiaires, conseil de surveillance, etc.)

Consultation est avis :

Avant de procéder au vote, la Direction demande aux membre du CSE si le projet d'accord relatif au plan d'épargne du groupe Oney France est clair est s'ils ont des questions.

Les élus confirment à l'unanimité qu'ils n'ont pas de questions, que le point évoqué est clair, et qu'ils sont en mesure d'être consultés en un temps.

Les élus approuvent le projet d'accord relatif au plan d'épargne du groupe Oney France à l'unanimité avec 4 votes favorables.

2. Vote du CSE pour donner mandat à la secrétaire de signer l'accord relatif au plan d'épargne du groupe Oney France

Les membres du CSE ayant voté favorablement et à l'unanimité sur le projet d'accord plan d'épargne du groupe Oney France, il est demandé aux membres de voter pour donner mandat à la secrétaire du CSE de signer l'accord définitif au nom et pour le compte du CSE.

Le CSE donne à l'unanimité avec 4 votes favorables, mandat à la secrétaire du CSE, Madame Julie GARRIOT, pour signer l'accord relatif au plan d'épargne du groupe Oney France.

	Date	Signature
La Présidente	03/04/2025	Laure Littler
La Secrétaire	03/04/2025	JULIE GARRIOT

DocuSigned by:

056AB7D8F14D4F8...

Signé par :

84C16068205A4D2...

DS

U

ST

DS

XB

Paraphe

FM

RL

DS

BL

SG

Paraphe

JG